

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# REVUE

DE

# MONTREAL

---

## LEGENDES CANADIENNES

---

### III

#### L'HISTOIRE DE LANOUE.

“ Ça, mes amis, dit-il, vous n'êtes point peureux ?  
Et si quelqu'un l'était, il vaudrait mieux le dire.  
Je commencerai donc par ainsi.... tout d'abord....  
Nous étions deux trappeurs sur la côte du nord,  
Deux trappeurs, bons lurons, aimant très-bien à rire,  
A prendre un petit coup quand nous pouvions nous voir;  
Ce n'était pas souvent. On ne va pas le soir  
Veiller chez son voisin, quand il est à cent milles.  
Il chassait à Mingan—moi j'étais à Sept-Iles,  
Plus tard à Masquaro, Lanouet à Wapit'gan;  
Eh bien ! malgré la neige et malgré l'ouragan,  
Malgré des froids de loup, sans compter la distance,  
Chaque hiver nous faisons deux ou trois fois bombance,

L'un chez l'autre à son tour—grâce aux chiens esquimaux,  
 Aux *comédies* légers que ces fins animaux,  
 Plus prompts que des éclairs, font voler sur la neige

Un soir, je revenais, je ne dis pas à légo,  
 Car Lanouet défrayant noblement son écot,  
 M'avait pendant trois jours fait un royal fricot,  
 Arrosé librement de bonne jamaïque  
 Et d'un excellent vin qu'un bourgeois d'Amérique  
 Avait laissé chez lui. Nous avions bien mangé  
 De l'ours, du caribou pas trop mal arrangé,  
 De bons civets de lièvre et puis des perdrix blanches,  
 Du saumon, du homard, même du rat-musqué.  
 Je m'endormais un peu, lorsqu'à travers les branches,  
 J'aperçus près d'un cap un sauvage embusqué.  
 Un sauvage ? non pas ; mais c'était, chose étrange,  
 Un beau monsieur bien mis et l'air doux comme un ango.  
 Il me dit en passant : " Retourne chez Lanouet,  
 Il court un grand danger." Puis, sans prendre mon fouet,  
 Il parut commander à tout mon attelage !  
 Il me fit un salut et toucha de sa main  
 Le gros chien de devant, qui rebroussa chemin,  
 Et puis il descendit du côté du rivage,  
 Et disparut.... Mes chiens, sans s'occuper de moi,  
 Partirent tout d'un trait, s'élançant dans les brousses,  
 Comme s'ils avaient eu tout l'enfer à leurs trousses.  
 Je fus choqué d'abord et puis je dis : Ma foi,  
 Cet homme n'est pas fou.... je suis sûr qu'il se passe  
 Aux dépens de Lanouet quelque chose là-bas....  
 Laissons-les donc courir.... j'ai mon fusil de chasse,  
 De quoi tirer vingt coups, et mon grand coutelas.  
 L'ami n'est pas prudent.... quelques rôdeurs de côtes  
 Pour le dévaliser sont devenus ses hôtes ;  
 Il vantait sa richesse.... ils l'auront entendu ;  
 Un trésor dont on parle est un trésor perdu !  
 Le bourgeois de tantôt connaît leur manigance.

Et mon bon *comédic* refaisait d'anse en anse  
 Le chemin parcouru. La lune se sauvait  
 Devant nous dans le ciel, sur les rochers sauvages,  
 Sur les mornes chcnus, sur les bois sans feuillages,  
 Et ma meute toujours en vain la poursuivait,  
 Comme fait ce chasseur courant sur un nuage,  
 Avec des chiens nombreux la veille d'un orage.  
 Vous l'avez vu sans doute ; on vous en a parlé,  
 Du moins dans votre enfance.... Il s'était écoulé  
 Plus d'une heure déjà.... l'attelage allait vite,  
 Et plus vite toujours sans jamais arriver ;

Et je songeais alors aux choses qu'on évite  
 De se dire tout bas, pour ne pas enlever  
 Un peu de son bonheur à notre pauvre vie.  
 Chaque maxime était par une autre suivie  
 Comme dans un sermon, car j'entendais prêcher  
 Quelqu'un plus fin que moi dans ma triste cervelle,  
 Et je me demandais comment, ayant *embelle*  
 A penser au bon Dieu, j'avais pu m'empêcher,  
 Etant seul dans les bois ou bien dans ma cabane,  
 De le prier souvent ; et comment la savane,  
 Le grand fleuve, les lacs, et les monts orgueilleux,  
 De tous les saints devoirs m'avaient fait oublieux.  
 Car enfin, mes amis, s'il est bien difficile  
 D'être sage à travers les plaisirs de la ville,  
 On devrait être bon et meilleur de beaucoup,  
 Dans ces vilains recoins où le sort nous éprouve,  
 Où l'on vit au hasard ; et le contraire prouve  
 Que le diable est toujours rôdant comme un vieux loup  
 Dans la cité bruyante et dans la solitude.

Ensuite je songeais, non sans inquiétude,  
 A ce pauvre garçon qui courait un danger,  
 D'après ce qu'avait dit le monsieur étranger.  
 — Baptiste, me disais-je, en cela me ressemble,  
 Il n'est pas trop dévot. Quand nous étions ensemble,  
 Nos discours n'étaient point des sujets d'oraison  
 Et nous buvions souvent bien plus que de raison.  
 Il jurait un peu fort. Nous disions des paroles  
 Plus que lestes parfois.... enfin des gaudrioles.  
 Il était de Lorette et moi de Charlesbourg.  
 Nous parlions du passé, de nos bals du faubourg,  
 Des fricots, des soupers chez la mère Gavroche,  
 Dont la maison, soit dit, ne fut point sans reproche ;  
 On y voyait des gens pas beaucoup *secundum*,  
 Et semaine et dimanche, on y vendait du rum.  
 Quels farauds nous étions ! Il portait une aigrette  
 Et de rouges rubans autour de son chapeau,  
 Dans plus d'une bagarre il a risqué sa peau.  
 D'avoir fait tout cela, bien sûr, il le regrette  
 A présent, mais trop tard ! Et je tenais toujours  
 Sur son compte et le mien ces sévères discours,  
 Et je laissais courir mon vaillant attelage  
 De rochers en rochers, de rivage en rivage,  
 Si bien qu'enfin je vis paraître à l'horizon,  
 Dans un bois de sapins, le toit de sa maison,  
 Ou, si vous l'aimez mieux, sa hutte ou sa chaumière.  
 Aussitôt j'aperçois une blanche lumière,

Forme d'ango ou de femme, au sombre firmament,  
 Au-dessus des sapins s'élevant lentement.  
 Un instant je pensai que c'était de ces flammes  
 Dans notre ciel du nord si communes.... les âmes,  
 Disent les Montagnais, des chefs pleins de valeur,  
 Qui reprennent là-haut leurs combats ou leur chasse.  
 Mais le ciel était noir et dans le vaste espace  
 On ne voyait briller aucune autre lueur,  
 Si ce n'est comme ici des étoiles en foule.  
 Pour ne rien vous cacher, j'eus bien la chair de poule,  
 Lorsque rendus enfin tout près de chez Lanouet,  
 Tous mes bons esquimaux rebelles même au fouet,  
 Poussant des hurlements se mirent à plat-ventre.  
 Je charge mon fusil, et prenant à deux mains  
 Mon courage : Voyons, fanfan, dis-je, que diantre !  
 Il faut aller tout droit, non par quatre chemins !  
 Deux fois je frappe,.... Rien. J'ouvre, j'entre, je crie :  
 Baptiste !.... Pas un mot.... Es-tu mort ou en vie ? -  
 Réponds-moi donc un peu !.. Rien.. J'avance en poussant  
 La porte de sa chambre ; alors je vois dans l'ombre  
 Un animal velu, hideux et repoussant,  
 Dans ses gros yeux de chat roulant comme un feu sombre,  
 Debout au pied du lit. — Monsieur Satan je crois ?  
 Ce que disant je fais un grand signe de croix.  
 Sans se faire prier, démon ou bête fauve,  
 Je ne sais trop par où mon animal se sauve,  
 Laissant de la fumée, une mauvaiso odeur,  
 Et pour moi, croyez bien, une fameuse peur.

J'allume une chandelle et voici le plus triste.  
 Je marche droit au lit de ce pauvre Baptiste ;  
 Il était mort.... bien mort.... ce pauvre cher enfant !  
 Son air était serein, et comme triomphant.  
 De coups ni de blessure il n'avait point de trace ;  
 D'ailleurs dans la maison tout était à sa place.  
 J'en fis le tour pour voir.... et pour boucher le trou  
 Par où pouvait venir cet affreux loup-garou.  
 Mais je n'en trouvai point. Je fermai bien la porte,  
 Près de lui je priai, puis me mis à jongler  
 Comment on avait pu si raide l'étrangler,  
 Ce pauvre enfant.... ou bien si trop de boisson forte  
 N'aurait point par hasard amené son trépas....  
 Puis je bourrai ma pipe.... et je ne fumais pas  
 Depuis plus d'un quart d'heure, alors qu'à la fenêtre  
 J'entendis toc.... toc.... toc. — Ah bien ! oui, carcajou,  
 C'est moi qui vas t'ouvrir ! Reste chez toi.... Peut-être  
 Est-ce un ami, repris-je, et non point le *grichou*.  
 La compagnie au fait serait la bienvenue !

— Toc... toc... encor... Risquons... et je criai: Qu'est là ?

— Le père Duchesneau du Grand Mécatina,

Répondit au denors une voix bien connue.

— Père, vous arrivez bien mal d'une façon,

Dis-je en ouvrant la porte, et pas trop mal de l'autre ;

La volonté de Dieu soit faite et non la nôtre ;

Mais notre ami Lanouet, cet excellent garçon,

Est mort... mort cette nuit... et vous voyez bien comme

Vous n'êtes pas de trop. C'était un bien saint homme,

Ce père Duchesneau, savant comme un curé.

Je le pensais, dit-il, d'un air très-assuré ;

Ma femme a fait un rêve et m'a fait mettre en route

De bonne heure ; elle avait ses raisons... plus de doute.

Elle a mis dans mon sac un vieux rameau bénit,

Un flacon d'eau bénite et son gros *formulaire*.

Mais j'arrive trop tard... tout est fait... tout est dit !

Excepté de le mettre, hélas ! dans un suaire.

Ta m'aideras, Fanfan, ce matin tous les deux

Nous ferons un cerceuil. Il est bien malheureux

De vivre et de mourir si loin de tous les prêtres,

Mais le bon Dieu le sait, nous n'en sommes pas maîtres.

Là-dessus je contai mon histoire: d'abord

Le bourgeois qui m'avait fait *reviver* de bord,

Au-dessus des sapins l'étonnante lumière,

Et le vilain gibier que j'avais fait lever.

C'est sérieux, dit-il, faisons une prière.

Et la prière faite et sans se relever,

Et jetant l'eau bénite à la droite, à la gauche,

Je m'explique très-bien, mon pauvre Ladébauche,

Tout ce qui s'est passé. Vraiment un grand danger

Vous menaçait tous deux et tu l'as paré belle.

Oui, le bon Dieu nous aime..... il te faudra changer

De vie et t'occuper de l'autre..... l'éternelle !

Celui qui t'a parlé..... c'est son ange gardien ;

Le rêve de ma femme était aussi du sien.

C'est le malin, bien sûr, qui rôde sous la forme

De ce gros loup-cervier ; et cette bête énorme

Venait pour vous gripper ; mais elle a fait trouvaille

Qu'elle ne flairait point ..... scapulaire et médaille

Sont sur le corps, vois-tu..... puis d'un saint il a l'air ;

Enfin cette lueur apparaissant dans l'air ;

Tout cela bout-à-bout fait une certitude

Qui ne me laisse pas la moindre inquiétude.

Il avait bien raison, comme vous allez voir.

Quand nous eûmes rendu le funèbre devoir

A notre cher ami..... " Faut trouver sa cachette,

Dit le père. Il avait, soi-disant, un trésor ;  
 Il en parlait souvent et voulait que son or  
 Servit à son neveu, le fils de Jean Touchette,  
 Pour le faire *éduquer*."

Après avoir fouillé

Partout, on découvrit un coffre-fort rouillé,  
 Tout petit, mais bien lourd ; pistoles, portugaises,  
 Piastres d'Espagne, écus, doublons, piastres anglaises,  
 Tout compté, formaient bien plus de trois mille francs.  
 Le père Duchesneau se chargea de la somme  
 Au nom de l'héritier ; c'était un si brave homme,  
 Bon parmi les meilleurs, franc parmi les plus francs,  
 Que je le laissai faire. Il prit encore avec,  
 La montre, les fusils, et les peaux les plus belles  
 De martre et de renard, pour les vendre à Québec,  
 Disant qu'à son retour j'aurais de ses nouvelles.

Dans l'automne suivant, deux voyageurs un soir,  
 L'un jeune, l'autre vieux, frappèrent à ma porte.  
 Le vieux dit en entrant : Mon fanfan, je t'apporte  
 Des nouvelles tout plein ; de plus tu vas savoir  
 Le fin mot du mystère au sujet de Baptiste.  
 Ce monsieur que voilà, c'est son neveu François,  
 Son héritier, qui vient... par ici... tu conçois...  
 — Je conçois qu'il faut boire et manger, et j'insiste,  
 Père, pour que l'on prenne au moins un petit coup.  
 Après nous jaserons un peu de tout... beaucoup  
 De notre ami Lanouet... son neveu lui ressemble,  
 Et je suis très-content de vous avoir ensemble....  
 Seulement je crois bien que vous ne ferez pas,  
 Avec un civet cuit sans oignons, un repas  
 Bien soigné ; car enfin, faut que je vous le dise,  
 Je suis pauvre à présent comme un vrai rat d'église ;  
 Mais toujours, mes amis, c'est offert de grand cœur !

Nous causâmes bien tard, tout en faisant honneur  
 A mon maigre festin. J'appris bien des histoires,  
 Comment les avocats et leurs maudits grimoires  
 Avaient failli manger la moitié du gâteau.  
 Comment aussi fin qu'eux, le père Duchesneau  
 Sut par un compromis régler toute l'affaire.  
 — Nous avions tous signé par-devant le notaire,  
 Dit-il, je n'avais plus qu'à porter au curé,  
 Pour des messes, vingt francs. Il commençait à lire  
 A peine mon écrit... Etes-vous assuré  
 De ce nom-là, Lanouet, fit-il ; voulez-vous dire

Lanouet du Labrador ? — D'où le connaissez-vous ?  
 Vous ne fîtes jamais en mission chez nous.  
 — Non, mais je corresponds avec un prêtre en France,  
 Je le charge souvent des messes en souffrance....  
 Cela semble impossible.... enfin nous allons voir.  
 Puis il prit une lettre au fond d'un grand tiroir,  
 Disant. C'est qu'elle vient, voyez-vous, d'un saint prêtre.  
 On y lisait ceci :

Daté de Caudebec,

Fête de saint Etienne — Au curé de Québec.

Messire le curé, je ne voudrais pas être  
 En retard avec vous.... J'ai reçu ces jours-ci  
 Votre bonne missive et la lettre de change ;  
 Le tout mérite bien que l'on dise merci.  
 Souffrez que je vous conte une aventure étrange  
 Qui vient de m'arriver.... J'exorcise un garçon,  
 Que le méchant esprit poursuit d'une façon  
 Cruelle et dangereuse. Il ne lui laisse trêve  
 Ni jour, ni nuit ; souvent, il le traîne à la grève  
 Pour le faire noyer. Comme un homme enivré,  
 Le pauvre enfant trépigne et jure et se dômène.  
 Je croyais, grâce à Dieu, ce chrétien délivré  
 De son affreux tourment. Depuis une semaine,  
 Le démon se taisait. Il reparut encor  
 Hier, plus furieux, et faisant un tapage  
 Plus infernal, criant : Je viens du Labrador,  
 De chez Lanouet. Et puis répondant avec rage,  
 Interrogé par nous : Je n'ai pu réussir,  
 Car Marie était là ! Vous pourrez découvrir  
 S'il a dit vrai. Priant Dieu pour qu'il vous conserve  
 En parfaite santé, surtout qu'il vous préserve  
 De tout esprit du mal, sorcier ou manitou,  
 Vous et votre troupeau, de tout mon cœur je signe  
 Votre humble serviteur Jean de Kergariou,  
 Curé de Caudebec et prêtre bien indigne.

— Tu le vois donc, Fanfan, c'était bien le démon,  
 Et la blanche lumière était la sainte Vierge.  
 Comme a dit le curé, tu lui dois un beauierge !  
 Là-dessus vous pensez s'il m'en fit un sermon !  
 Je n'avais pas besoin de toute sa morale ;  
 On n'est jamais flatté d'avoir vu de si près  
 Sa Majesté le roi de la cour infernale !  
 J'en frissonnais encor plus de deux ans après,  
 Et redoutais sans cesse un second tête-à-tête,  
 La nuit surtout, avec cette vilaine bête.  
 Le père Duchesneau m'avait donné pourtant  
 Un chapelet béni. Il me dit en partant :

Pour ne pas avoir peur, souviens-toi de Marie.  
Elle a sauvé Lanouet... de celui qui la prie  
Elle a toujours grand soin.

'Le temps était très-beau,

Quand je les conduisis à bord de leur vaisseau,  
Mais, cependant, à peine avaient-ils pris le large,  
Qu'un *nordais* enragé vint secouer leur barge.

Ils me l'ont dit depuis, d'affreux miaulements,  
Semblables tout à fait aux cris d'un chat sauvage,  
Les suivirent toujours, s'élevant du rivage.  
On entendait aussi de grands ricanements  
Applaudir dans les airs aux coups de la tempête.  
Pendant trois jours et plus, la mer se fit un jeu  
De leur terreur, et puis lorsqu'ils se faisaient fête  
D'arriver chez Lanouet, ils virent un grand feu  
Et ne trouvèrent plus, débarqués sur la plage,  
Que cendres et fumée, au lieu de l'héritage  
Que cherchait le neveu... bien trop heureux encor  
D'avoir pu conserver peaux de martre et trésor.  
Les flammes n'avaient point laissé planche sur planche.  
Le diable, c'est trop clair, avait pris sa revanche !

On ne discute point l'histoire du trappeur.  
Mais elle met en verve un autre voyageur,  
Qui vient dire comment, un soir, dans sa cabane,  
Il a de ses yeux vu le *Matché-manitou*,  
A l'appel d'un jongleur descendre par un trou.

De bien d'autres récits, la pauvre caravane  
S'amusa jusqu'au jour, le groupe d'auditeurs  
Se faisant de plus mince en plus mince, à mesure  
Que le sommeil, ami de l'humaine nature,  
Triomphait doucement du talent des conteurs.  
Il faut le dire aussi, plus d'un récit de chasse  
Auprès du merveilleux avait trouvé sa place.

#### ÉPILOGUE.

Ces contes, dira-t-on, sont à dormir debout !  
Je le veux bien, lecteurs, si c'est là votre goût.  
Mais chaque jour pourtant, dans vos papiers-nouvelles,  
Que de contes aussi !... Vous en lisez de belles !  
Réclames, faits divers, feuilletons et romans,  
Spiritisme, magie, absurdes nécromans,  
Remèdes à tous maux, pancartes revernies,  
Vieilles inventions plus ou moins rajeunies,

Anecdotes, bons mots, fabriqués au besoin,  
Vains propos de salons recueillis avec soin,  
Discours improvisés, mais imprimés d'avance,  
Eloges à prix fait ou portant redevance,  
Faisant de tout cela votre pain quotidien,  
Vous n'avez rien à dire au plus crédule indien !

Du reste, on n'a pas su le dernier mot encore  
De tous ces vieux récits que le vrai peuple adore,  
Plus d'un sage docteur met de l'eau dans son vin,  
Et ne se moque plus du merveilleux divin,  
Ni de l'autre. Ils sont même, à leurs heures, aimables  
Au point de regarder comme choses probables  
Ce que d'honnêtes gens ont pu voir de leurs yeux !  
C'est le poète anglais qui nous le certifie,  
Plus de prodiges sont, sur terre et dans les cieux,  
Que n'en rêva jamais notre philosophie !  
Ce qu'un grand homme admet, on le voit trop souvent  
Fièrement repoussé par le demi-savant.  
Chose bizarre au fait, tandis que la science  
Hésite et se récuse, on entend l'ignorance  
Nier brutalement. Tous nos bons épiciers,  
Se croyant plus fins qu'eux, se moquent des sorciers.

Légendes, doux récits, qui berciez mon enfance,  
Vieux contes du pays, vieilles chansons de France,  
Peut-être un jour, hélas ! vos accents ingénus,  
De nos petits neveux ne seront plus connus.  
Vous vous taisez, ou bien l'écho de votre muse  
Ira s'affaiblissant partout où l'on abuse  
De ce grand vilain mot, si plein d'illusion,  
Et trop long pour mes vers : Civilisation.

O poèmes naïfs, dont le peuple est l'auteur,  
Légendes que transmet à la folle jeunesse,  
Avec un saint amour, la prudente vieillesse,  
Votre charme est surtout aux lèvres du conteur,  
Et, malgré votre nom, il faut bien vous le dire,  
On ne vous croira plus lorsqu'on pourra vous lire !

P. J. O. CHAUVEAU.

# POPULATION

DE LA

## PROVINCE DE QUEBEC

---

*Familles et maisons.*—En 1851 il y avait dans la province de Québec 142,763 familles et 123,983 maisons ou demeures occupées, ce qui faisait 6.23 personnes par famille et 7.01 par demeure ou maison.

Le nombre des familles était 183,844 et celui des maisons habitées 155,088 en 1861, ce qui donnait 6.04 personnes par famille et 7.16 par maison.

En 1871 il y avait 213,303 familles habitant 180,615 maisons, ou 5.58 personnes par famille et 6.59 par maison.

Le nombre de personnes composant la moyenne de chaque famille aurait donc diminué de 0.19 de 1851 à 1861, et de 0.46 de cette dernière époque à 1871, ou de 0.65 dans les vingt ans compris entre 1851 et 1871, ce qui représente à peu près la déperdition causée par la concentration de la population dans les villes, où les gens se marient plus âgés qu'à la campagne et contractent des mariages qui sont moins féconds.

Il est assez difficile d'expliquer comment l'agglomération de la population dans chaque maison a pu augmenter de 1851 à 1861; mais on découvre aisément pourquoi elle a diminué de 0.57 de 1861 à 1871. La dernière partie de cette décade, en effet, a vu les commencements de la *fièvre* des constructions, qui a naturellement marché de pair avec les spéculations de terrains, dans plusieurs localités populeuses. Ainsi Sherbrooke, qui comptait, terme moyen, 7.49 personnes par maison en 1861, n'en avait que 6.13 en 1871; soit une diminution de 1.36. Le nombre des maisons s'y est accru de 786 à 1,388 ou de 76.59 pour 100, tandis que la population n'a augmenté que de 44.58 pour 100, ce qui accuse une différence de 32.01 pour 100 entre l'augmentation de la population et celle du nombre des maisons.

Il en a été de même en plusieurs autres endroits, notamment dans les petites villes situées au centre des cantons agricoles.

La moyenne du nombre des ménages ou familles est, en Europe, de 2,163 pour 10,000 habitants, ce qui donne 4.62 par famille. C'est en France que le rapport du nombre des familles à la population est le plus élevé, en Prusse qu'il est le plus faible — 1,948.

Le nombre des maisons varie en Europe entre 2,476 (Portugal) et 414 (Belgique) pour 10,000 habitants. Pour les onze Etats suivants, Prusse, Belgique, France, Angleterre, Piémont Sardaigne, Saxe, Hollande, Autriche, Hongrie et Portugal, il est en moyenne de 1,546, soit un peu moins de 6.15 personnes par maison.

En rapprochant le nombre des ménages de celui des maisons, on constate, en moyenne, un nombre de 6,522 maisons par 10,000 ménages.

Les Etats qui comptent proportionnellement le moins de maisons et où, par conséquent, les populations paraissent le plus agglomérées, peut-être aussi où les habitations ont les dimensions les plus considérables, sont: la Belgique, 414 pour 10,000 habitants; la Prusse, 1,191; la Saxe, 1,179; le Hanovre, 1,424; l'Autriche, 1,451; le Piémont, 1,455. Les trois pays qui comptent le plus de maisons sont: le Portugal, 2,476; la Sardaigne, 2,093, et la France, 2,065 pour 10,000 habitants (1).

D'après ces chiffres, il'est clair que la population de la province de Québec est beaucoup moins agglomérée que celle des pays européens, ce qui se conçoit facilement d'ailleurs.

*Population par sexes.*— En 1851 la population de la province se composait de 449,967 individus du sexe masculin, équivalant à 50.55700, et de 440,297 du sexe féminin ou 49.45700 de la population totale. En 1861 il y avait 567 65 hommes — 51.08700 — et 543,701 femmes — 48.92700; en 1871, 596,041 hommes — 50.01700 — et 595,475 femmes — 49.99700.

L'excédant numérique des individus du sexe masculin sur ceux du sexe féminin était donc de 1,10700 en 1851, de 2.16700 en 1861, et de 0.02700 en 1871.

En France, la moyenne, de 1821 à 1851, a été, relativement au chiffre total de la population, de 49.13700, pour les individus du sexe masculin, et de 50.87700, pour ceux du sexe féminin, ce qui donne pour ces derniers un excédant de 1.74700.

(1) M. Block, *Statistique de la France*.

Dans les principaux pays de l'Europe, on constate la même supériorité numérique du sexe féminin sur le sexe masculin ; le fait inverse ne se rencontre que dans les Etats-Sardes. Pour l'ensemble des pays suivants : Portugal, France, Angleterre, Belgique, Suisse, Pays-Bas, Autriche, Saxe, Wurtemberg, Bavière, Hanovre, Danemark, Suède, Norvège, le rapport moyen des deux sexes est de 4,961 individus du sexe masculin, et 5,039 du sexe féminin, sur 10,000 habitants. Ce dernier terme varie entre 5,003 en Prusse, et 5,169 en Suède (1).

Le sexe féminin compte donc, dans ces onze pays, 50.39 pour 100 de la population totale ; et il l'emporte numériquement de 0.78 pour 100 sur le sexe masculin, qui ne compte que pour 49.61 pour 100.

En Europe, on explique cette différence par la moindre vitalité des individus mâles et la nature plus pénible et plus dangereuse de leurs occupations, explication qui ne manque pas d'une certaine plausibilité.

D'après les trois derniers recensements, il y a eu dans la province, en 1851, 36,719 naissances—18,626 garçons, 50.72700, et 18,093 filles, 49.28700 ; et 11,679 décès—6,112 individus mâles, 52.33700, et 5,567 du sexe féminin, 47.67700 ;— en 1861, 40,788 naissances—20,957 garçons, 51.38700, et 19,831 filles, 48.62700 ; et 12,928 décès—6,629 individus mâles, 51.19700, et 6,299 du sexe féminin, 48.81700 ;— en 1871, 46,286 naissances,—23,741 garçons, 51.29700, et 22,490 filles, 48.71700 ; et 20,873 décès—10,693 individus mâles, 51.13700, et 10,125 du sexe féminin, 48.87700.

Le pourcentage de la déperdition par les décès est donc à peu près dans la même proportion pour les deux sexes, en sorte qu'il faut attribuer au fait que les naissances du sexe masculin sont plus nombreuses que celles du sexe féminin, la supériorité numérique des individus mâles sur ceux de l'autre sexe.

Il est vrai que l'émigration des hommes est plus considérable que celle des femmes, ce qui tendrait à équilibrer le rapport numérique entre les deux sexes ; mais cette perte, pour le sexe masculin, est compensée par l'immigration, qui ajoute plus d'hommes que de femmes à notre population.

Quoi qu'il en soit, les rapports numériques des sexes présentent ici l'inverse de ce qu'ils sont en Europe, où les hommes sont moins nombreux que les femmes. Celles-ci n'y sont pas dé-

(1) *Dictionnaire de l'économie politique.*

cimées par la guerre comme les hommes, circonstance qui semblerait expliquer parfaitement cette différence.

*Population par état civil.* — Le rapport numérique de la population mariée à la population totale, a varié de 30.0700, en 1851, à 29.9500, en 1861, et à 31.2600, en 1871, ce qui indiquerait que le nombre des mariages tend à s'accroître. En 1851, il y avait 272,184 personnes mariées, dont 136,782 hommes — 57.3800, et 135,402 femmes — 42.6200. En 1861, il y en avait 332,972, dont 169,876 hommes — 51.0100, et 163,096 femmes — 48.9900. En 1871, il y en avait 372,451, dont 186,475 hommes — 50.0100, et 185,976 femmes — 49.9900.

Cette différence entre le nombre des hommes et celui des femmes mariés paraît assez difficile à expliquer. Puisque ces chiffres représentent le nombre des personnes actuellement sous le lien conjugal, comme maris et femmes, il est évident qu'on devrait avoir le même chiffre pour les individus de l'un et de l'autre sexe. Il est vrai qu'il y avait dans la province, aux époques de trois recensements, un certain nombre d'immigrés dont les femmes n'étaient pas encore dans le pays; mais il ne faut pas oublier, d'un autre côté, qu'il s'y trouvait un assez grand nombre de femmes dont les maris étaient aux Etats-Unis. Il y avait à peu près compensation.

Le recensement de 1871, qui n'accuse qu'une différence de 499, au plus, entre le nombre des hommes et celui des femmes mariés, paraît être le seul exact, puisqu'on ne saurait ni admettre, ni expliquer que cette différence fût de 1,380 en 1851 et de 6,780 en 1861, ainsi que le portent les recensements. A ces deux dernières époques, au contraire, cet écart devait être moins considérable qu'en 1871, puisque le nombre des personnes mariées y était moindre qu'en 1871 de plus du tiers.

Les trois derniers recensements constatent les divisions suivantes de la population au point de vue de l'état civil :

## SEXES MASCULIN.

ANNÉES.	NON-MARIÉS.	POUR 100.	MARIÉS.	POUR 100.	VEUFS.	P. 100.
1851	299,138	— 33.59	136,782	— 15.36	8,662	— 0.97
1861	386,765	— 34.79	169,876	— 15.28	11,236	— 1.01
1871	396,252	— 33.25	186,475	— 15.65	13,314	— 1.11

## SEXES FÉMININ.

1851	287,155	— 32.36	135,402	— 15.20	14,865	— 1.67
1861	361,754	— 32.54	163,096	— 14.67	18,765	— 1.68
1871	363,670	— 30.27	185,976	— 15.77	25,829	— 2.16

Les décimales étant omises à compter de la troisième, les pourcentages donnés dans ce tableau ne forment pas tout à fait la centaine pour chaque période ; mais la différence est si minime qu'elle ne saurait entrer en ligne de compte.

Les chiffres de ce tableau montrent que la classification de la population par l'état civil, n'a pas varié d'un pour cent entre ces trois époques, excepté le nombre des individus non mariés du sexe féminin, qui a diminué d'environ 2,000, et de celui des veuves, qui s'est accru de près d'un pour cent ; ce qu'il faut attribuer à une augmentation correspondante de mortalité chez les hommes, provenant peut-être de ce qu'un certain nombre de canadiens ont été tués dans la guerre civile américaine.

En Europe, les rapports des divisions correspondantes de la population d'après l'état civil, donnent en moyenne 30,62,000 pour les célibataires, 17,26,000 pour les hommes mariés, et 1,80 pour les veufs, 29,18,000 pour les célibataires du sexe féminin, 17,22,000 pour les femmes mariées, et 4,35,000 pour les veuves ; chiffres qui, comparés à ceux qui sont donnés dans le tableau, constatent qu'il y a moins de célibataires — enfants et adultes non mariés — en Europe que dans notre pays, plus de gens mariés et plus de veufs et de veuves surtout. Cette différence s'explique par le plus grand nombre d'enfants ici, comparativement à l'Europe. D'ailleurs, les différents pays d'Europe offrent sur ce point des variations assez considérables.

Le tableau suivant complète ces données, en faisant voir l'âge des personnes mariées :

1861				1871			
AGES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	AGES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
10 à 15 ans	10	22	32	16 ans	10	37	47
15 " 20	933	3,934	4,867	16 à 21	1,298	7,979	9,277
20 " 30	36,362	48,558	84,920	21 " 31	41,665	55,564	97,229
30 " 40	48,077	45,256	93,333	31 " 41	51,131	49,982	101,113
40 " 50	37,001	31,520	68,521	41 " 61	67,617	57,623	125,240
50 " 60	25,392	20,196	45,588	61 " 71	16,814	11,191	28,005
60 " 70	15,151	10,168	25,329	71 " 81	6,760	3,257	10,017
70 " 80	5,415	3,028	8,443	81 " 91	1,061	305	1,366
80 " 90	1,185	489	1,674	91 " 101	82	19	101
90 " 100	127	62	189	101 et plus	7	.....	7
100 et plus	12	5	17	âges non donnés	30	19	49

Les résultats indiqués par ces chiffres s'expliquent d'eux-mêmes.

*Population d'après l'âge.*—Dans un essai lu devant "l'Association de Médecine Canadienne," en 1867, M. le Dr LaRue, professeur à l'Université-Laval, a formulé ces deux propositions :

" 1<sup>o</sup> Nul peuple, peut-être, ne fournit un aussi faible contingent à la consommation pulmonaire ;

" 2<sup>o</sup> Nul peuple, peut-être, ne présente un aussi grand nombre de cas de longévité."

La statistique n'est pas assez complète pour établir par des chiffres la première de ces propositions ; mais les recensements montrent clairement que la dernière est vraie dans un sens et inexacte dans un autre. Le savant professeur a raison, s'il entend par "cas de longévité" le nombre des centenaires ; mais sa proposition est contredite par les faits, s'il désigne par cette expression le nombre des personnes qui atteignent un âge fort avancé sans arriver à la centaine. En France, les vieillards âgés de quatre-vingts ans et plus formaient, d'après le recensement de 1851, 0,59700 de la population totale ; dans notre province, ils ne formaient que 0.16700 en 1861 et 0.12700 en 1871, s'il faut s'en rapporter aux chiffres des dénombrements faits à ces deux époques.

D'après le recensement de 1851, les vieillards âgés de plus de soixante ans formaient 14,62700 de la population de la France, ainsi que l'établit M. Block dans sa *statistique* de la France, tandis que, dans la province de Québec, les recensements ne donnent, pour cette catégorie, qu'une proportion de 5,10700 en 1861, et 5, 45700, environ, en 1871.

Il y aurait donc, en faveur de la France, une différence de plus de 9700 ; ce qui met à néant la proposition formulée par M. le Dr. LaRue.

Dans les pays suivants, pris collectivement : France, Angleterre, Prusse, Etats-Sardes, Belgique, Styrie, Saxe et Danemark, les vieillards de soixante ans et plus formeraient 7,68700 de la population totale ; ce qui excède d'au-delà de 2700 le chiffre de la province de Québec, et ce qui prouve davantage l'inexactitude de la proposition de M. le professeur LaRue.

D'ailleurs, le tableau suivant fait voir clairement qu'en Europe on vit plus vieux qu'ici :

A	FRANCE.	PROVINCE DE QUÉBEC.
Au-dessous de 15 ans — 33.01/00	Au-d. de 16 ans 29.10	Au-d. de 16 ans 44.21
15 à 20 " 9.26	16 à 20 " 8.69	16 à 21 " 10.95
20 à 30 " 17.17	20 à 30 " 17.02	21 à 31 " 16.29
30 à 40 " 13.65	30 à 40 " 14.68	31 à 41 " 10.42
40 à 60 " 13.26	40 à 60 " 21.81	41 à 61 " 12.72
60 ans et plus 7.68	60 ans et plus 14.62	61 ans et plus 5.45

Disons de suite que la colonne A représente le pourcentage de la France, Angleterre, Prusse, Etats-Sardes, Belgique, Styrie, Saxe et Danemark, pris collectivement.

Ces chiffres montrent que le pourcentage de la population au-dessus de trente ans, est plus élevé en Europe que dans notre province, et que la différence en faveur des pays européens s'accroît à mesure que les âges augmentent.

L'Angleterre est de tous ces pays celui où l'on compte proportionnellement le plus grand nombre d'enfants de moins de quinze ans : 36.00/00. Viennent ensuite la Prusse : 34.71/00 ; les Etats-Sardes : 34.21/00 ; le Danemark : 34.00/00 ; la Saxe : 33.38/00, et la Belgique : 32.30/00.

C'est également en Angleterre qu'on trouve le plus d'individus de 15 à 20 ans : 9.96/00, et en France qu'on en rencontre le moins. Dans les autres pays, les différences sont peu sensibles.

Au contraire, c'est la France qui occupe le premier rang : 14.70/00, et l'Angleterre le dernier : 12.18/00, pour les individus de 30 à 40 ans. Comme intermédiaires, se placent les Etats-Sardes : 14.61/00 ; la Saxe : 13.77/00 ; la Belgique : 13.53/00, et le Danemark : 13.28/00.

Les individus de 40 à 50 ans forment en Angleterre 9.62/00 ; en Belgique, 11.83/00 ; en Danemark, 10.93/00 ; dans la Saxe et les Etats Sardes, 10.83/00.

Les individus de 50 à 60 ans comptent en Danemark 7.86/00 ; dans les Etats-Sardes, 7.77/00 ; en Belgique, 7.68/00 ; en Saxe, 7.66/00 ; en Angleterre, 6.42/00 ; et les vieillards de plus de soixante ans représentent en Belgique, 8.69/00 ; en Danemark, 7.84/00 ; dans les Etats-Sardes, 7.16/00 ; en Saxe, 7.13/00 ; en Angleterre, 7.12/00, et en Prusse, 5.97/00 de la population totale (1).

La France, nous l'avons vu plus haut, occupe le premier rang pour ces trois dernières catégories.

—A continuer.

J. C. LANGELIER.

(1) Dictionnaire de l'économie politique.

## LA MUSIQUE DANS LA LITURGIE

---

L'Eglise admet-elle autrement que par tolérance la tonalité moderne — la musique — dans la liturgie ?

Cette question importante et d'une certaine actualité, posée récemment par un professeur de Montréal à un de ses savants confrères de Québec, M. l'abbé \* \* \*, a reçu, de la part de ce dernier, la réponse suivante.

Nous sommes doublement heureux d'offrir cette réponse à nos lecteurs.

Elle nous paraît remarquable de raison et de goût.

L'auteur s'est mis au vrai point de vue pour juger la question.

Rien de plus orthodoxe que sa doctrine.

Si on savait s'élever à cette hauteur, on éviterait deux abîmes qui se touchent de plus près qu'on ne pense, ou qui, plutôt, n'en font qu'un seul : le mal et l'exagération du bien.

La parole est au maître.

---

QUÉBEC, 22 mars 1877.

CHER MONSIEUR ET AMI,

Ce n'est pas une lettre mais un volume qu'il me faudrait écrire pour répondre à votre question ; je me contenterai donc de vous exposer en résumé ce que j'aurais à dire sur ce sujet.

Votre proposition me paraît trop absolue, et partant, trop exclusive. Si l'on faisait le procès de la musique dans les églises, et qu'on me permît d'élever la voix devant les juges, je leur dirais : Messieurs, considérez dans la musique trois éléments distincts : la tonalité, l'œuvre et l'interprétation. Conservez les tonalités, choisissez vos œuvres, proscrivez toute interprétation mondaine.

### 1<sup>o</sup> CONSERVEZ LES TONALITÉS.

Ne condamnez pas ce qui n'est pas mauvais en soi. La tonalité, c'est un bloc de marbre entre les mains de l'artiste. *Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? Sera-t-il ange ou démon, vierge ou Vénus ?*

Les tonalités, ce sont des langues, ce sont des voix ; toutes peuvent louer Dieu et sont appelées à le faire. Ce sont des instruments dont l'homme peut se servir pour adorer, jurer ou blasphémer.

Comme l'Eglise a sa musique, le plain-chant, elle a aussi sa langue, le latin. Cependant, invitant tous les arts, toutes les voix à relever l'éclat de son culte, elle permet aux autres idiomes de retentir dans ses temples par la bouche des Bossuet, des Fénelon, des Lacordaire, etc., etc. ; pourquoi ne le permettrait-elle pas aussi aux tonalités musicales ?

Mais, dira-t-on, la tonalité moderne est mondaine, elle est sensuelle, elle ne se prête pas à l'expression des sentiments religieux. Mondaine, sensuelle, oui. C'est une grande mondaine, une grande pécheresse ; elle s'est prêtée, elle se prête encore tous les jours aux folies, aux grimaces, aux pirouettes éhontées de l'opérette et du café chantant ; c'est une prostituée. Mais d'abord, s'il faut être sans reproche pour lui jeter la première pierre, ce n'est pas sa sœur aînée, la tonalité ancienne, qui la lui jettera. Elle aussi a eu ses écarts, et sans le génie incomparable de Palestrina, que serait-elle devenue ? Ensuite, si cette pécheresse devient une pénitente, une Madeleine, voulez-vous absolument qu'elle trouve les portes du temple fermées ? Voulez-vous rendre son retour impossible, en faire une ennemie irrécyclable, livrée sans espoir à tous les avilissements des passions humaines ? Et qui vous a dit qu'elle n'aurait pas, elle aussi, un jour, son Palestrina ?

On ajoute qu'elle ne se prête pas à l'expression des sentiments religieux. Or, je crois que c'est là une grande erreur. La tonalité moderne est, pour ainsi dire, tout imprégnée de sentiment. Si l'ancienne a la majesté de l'homme, la force, celle-ci a la sensibilité de la femme, la grâce. Et c'est bien ce qui rend sa prostitution infiniment regrettable : *Corruptio optimi pessima*. Elle a plus de couleur, plus de nuances, plus de souplesse, plus de chaleur, je dirai plus de cœur, plus d'amour. Aussi est-elle plus artistique, car toute œuvre d'art est une œuvre d'amour. Plus d'amour profane, direz-vous. Oui, plus d'amour profane, et quand vous voudrez, plus d'amour divin ; il n'y a qu'un pas de l'un à l'autre, et c'est ici le cas de dire que les extrêmes se touchent. Voyez le cœur de la femme. Y en a-t-il un plus chaud, plus ardent dans les amours profanes ? Direz-vous pour cela qu'il est incapable de s'élever jusqu'à l'amour divin ?

Donc la tonalité moderne est propre à l'expression des sentiments, et des sentiments religieux. Donc là n'est pas le mal. Donc enfin l'Eglise ne doit pas répudier les tonalités.

Le mal, il est au fond du cœur de l'homme, et voilà pourquoi je dis :

## 2<sup>o</sup> CHOISISSEZ VOS OEUVRES.

Qu'il y ait une musique profane et une musique religieuse, des œuvres qui conviennent à l'Eglise et des œuvres qui ne lui conviennent pas, tout le monde l'avoue. Cependant, quand on en vient à un choix pratique, personne ne s'entend. Les uns ne veulent que du plain-chant, les autres admettent tout indistinctement.

Les évêques, dans leurs conciles diocésains, proscrirent sévèrement toute musique profane et sensuelle dans les églises. Malgré cela, on fait retentir à leurs oreilles, durant les saints offices, des chants aux allures plus que suspectes, de mauvais airs de danse qui rappellent tous les plaisirs profanes, des mélodies débraillées qui sentent les passions les plus honteuses, et eux ne reconnaissent pas la proscrire qui, en leur présence et en face des saints autels, vient se moquer ainsi de leurs ordonnances.

L'évêque n'est donc pas juge en cette matière. Alors, qui le sera ? Le curé ? Il n'a entendu le plus souvent que les chantres de sa paroisse, *voces taurinx*. Comment voulez-vous qu'il distingue la musique religieuse de la musique profane, s'il ne les a pas entendues toutes deux ? Et, les eût-il entendues, s'il ne les comprend pas..... ?

Mais, direz-vous, c'est au musicien à discerner le sacré du profane en musique. Oui, sans doute, il devrait pouvoir le faire. Mais, malheureusement, depuis que le théâtre s'est détaché de l'Eglise et que la musique s'est émancipée, le sens religieux s'est tellement oblitéré, chez l'artiste comme chez le compositeur, que son goût aujourd'hui est loin d'être sûr.

Ainsi donc, abandonnée aux caprices d'un chacun, la musique religieuse est dans un triste état. Les abus s'y glissent de toute part ; et l'autorité ecclésiastique, de guerre lasse, après avoir tout permis, menace de tout condamner. Il me semble que ce serait aller trop loin. Pour éviter un excès faut-il se précipiter dans l'excès contraire ?

Pourquoi n'établirait-on pas, dans chaque diocèse, un tri-

bunal composé d'hommes compétents, chargé d'examiner les œuvres de musique destinées à l'Eglise et de leur donner, selon leur mérite, une approbation ? Pourquoi le temple n'aurait-il pas sa censure ? Le théâtre a bien la sienne. Et pourquoi l'évêque ne donnerait-il pas aux décisions de ce tribunal une sanction efficace, en défendant absolument l'usage de toute musique non approuvée ?

Si maintenant il me fallait envisager la question à un point de vue plus pratique, et déterminer les genres de musique qui — après le plain-chant — pourraient être admis dans les églises, je nommerais :

1<sup>o</sup> La musique *alla Palestrina* ;

2<sup>o</sup> Les messes de Mozart, Haydn, Beethoven, Chérubini, et autres compositions de ce genre.

Voilà pour l'artiste. Et comme il ne faut pas ici oublier le peuple, qui compose la grande masse de l'auditoire et qui est avant tout l'objet des sollicitudes de l'Eglise, je dirais : Admettez aussi :

1<sup>o</sup> Les motets d'une facture grave et simple qui se rapproche plus ou moins de celle du plain-chant ;

2<sup>o</sup> Du moins en dehors des offices canoniaux, les cantiques qui n'ont rien de commun avec la cavatine du théâtre et dont les paroles, aussi bien que l'expression musicale, peuvent porter à la piété.

-Je sais que les messes de Mozart, Haydn, etc., ne sont pas, aux yeux de tout le monde, des compositions véritablement religieuses. On dit : C'est de la musique dramatique. Oui, c'est de la musique dramatique. Mais si vous retranchez le dramatique du culte extérieur, que vous restera-t-il ? Les cérémonies religieuses sont dramatiques, la parole du prêtre dans la chaire est dramatique, le texte sacré lui-même est dramatique, et c'est le texte que ce compositeur a traduit, comme Vittoria a traduit les paroles de la *passion* d'une manière tout à fait dramatique. L'Eglise a son drame et il est beau. Tâchons de le relever davantage, s'il est possible ; mais ne travaillons pas à le faire disparaître.

On insiste en disant : Les messes de Mozart et de Haydn, le *Stabat* de Pergolèse, etc., ont absolument le même caractère, la même expression que les œuvres de ces compositeurs, destinées au théâtre ; donc elles ne sont pas des compositions religieuses. Je rétorque l'argument, et je dis : Les messes de Mozart et de

Haydn, le *Stabat* de Pergolèse, etc., ont absolument le même caractère, la même expression que les œuvres de ces compositeurs, destinées au théâtre ; donc celles-ci ont véritablement un caractère religieux.

Et en effet, il faut bien savoir que le théâtre n'était pas alors ce qu'il est aujourd'hui. Né dans l'Eglise, il vivait en paix à côté d'elle, en conservait l'esprit et lui était soumis. Aujourd'hui, le théâtre est l'ennemi de l'Eglise, il se moque de ses cérémonies, il tourne en ridicule ses ministres et ses cérémonies, et l'esprit de révolution qui l'anime a tellement pénétré dans les masses, qu'on est forcé d'admettre cette étrange anomalie : La musique destinée autrefois au théâtre, est plus religieuse que la musique destinée aujourd'hui à l'Eglise.

Voilà pourquoi j'admets Mozart et Haydn dans les églises. Je n'en dirais pas autant du P. Lambillotte, ni même de Rossini.

### 3° PROSCRIVEZ TOUTE INTERPRÉTATION MONDAINE.

Pour abréger, je résumerai ce chapitre en trois mots :

1° Donnez au plain-chant toute l'attention qu'il mérite. Ne permettez pas la musique dans une église où il n'est pas respecté. Tel qu'exécuté partout aujourd'hui, le plain-chant est affreux à entendre ; c'est à faire fuir.

2° Etablissez des maîtrises et des écoles de chant religieux, afin qu'on ne chante pas à l'église comme on chante au théâtre. Nous ne savons chanter ni d'une façon, ni de l'autre.

3° De même que pour la composition, soumettez l'interprétation religieuse à la censure, et ne laissez rien à l'arbitraire.

Voilà, mon cher monsieur, les réflexions que la lecture de votre lettre a fait naître dans mon esprit. Répondent-elles bien catégoriquement à votre demande ? Ne sont-elles pas en quelques points opposées à vos idées ? Je ne sais. Telles qu'elles sont, je vous les sou mets sous toute réserve, heureux de pouvoir vous aider à jeter quelque lumière sur cette importante question, de la musique dans les églises.

J'ai l'honneur d'être,

Cher monsieur,

Votre très-humble serviteur,

\*\*\*

# LA VERSIFICATION

DES

## ANCIENS HYMNOLOGISTES LATINS

---

III. L'ASSONANCE ou *comharda* est la correspondance de sons dans les finales de deux ou plusieurs mots. Le mot gaëlique *arda*, qui correspond au grec *arsis*, fait supposer une certaine élévation de la voix sur chacune des désinences.

L'assonance est *parfaite*, lorsque le son des voyelles et des consonnes est semblable dans les articulations finales de deux vers consécutifs.

L'assonance est *imparfaite* ou *brisée*, lorsqu'il n'y a conformité de son qu'entre les consonnes finales, par exemple *giall*, joue, et *fear*, homme.

Toutes les voyelles sont assonantes entre elles (1).

Il suffit, pour l'assonance imparfaite, que les consonnes appartienent à la même classe.

Vous me pardonnerez de vous remettre sous les yeux ce "Tableau des muettes," de triste et ennuyeuse mémoire. Il le faut bien : la classification des consonnes gaëliques n'est pas précisément la classification des consonnes grecques.

On les partage en cinq catégories :

1. Les douces : *c, p, t*.
2. Les moyennes : *g, b, d*.
3. Les aspirées : *ch, ph* ou *f, th*.
4. Les fortes ou doubles : *ll, nn, mm, ng, mh*.
5. Les faibles (moyennes-aspirées et les liquides) : *gh, bh, dh, l, m, n, r*, et la sifflante *s*, appelée la *reine des consonnes*, parce qu'elle n'est soumise à aucune des lois qui s'imposent aux autres consonnes.

Les exemples cités à propos de l'allitération, présentent aussi des assonances parfaites et imparfaites. En voici un autre : il

---

(1) Zeuss, *grammatica celtica*, 2e édit. p. 935.

fait partie d'une ode guerrière chantée à la bataille de Cnura par Feargus, fils de Fiun, et adressée à Goll, fils de Morna, l'aun de J.-C. 150 :

Goill mear, mileadhta ; cear na crodhachta,  
Laimh slal, arrachta ; mian na morachta.  
Mar leim lan-teinno ; fracch nach fhuarthar  
Laoch go lan ndeabhnaidh ; reim an richuraibh ;  
Lecmhan luatharmach ; a leonadh biodhbhaidh ;  
Tonn ag treun tuarguin, Goill na ngnath iarguill,  
Nar traoch a dtreun tachar.....

*“Goll le fort, le guerrier, chef de héros, l'élite des chevaliers, homme de cœur et de main. Il s'élançe comme une flamme puissante dont l'éclat ne peut mourir. Héros en maintes rencontres, le modèle des écuyers royaux ; un lion rapide à l'attaque, qui écrase l'ennemi. Le boulevard des braves au fort de la mêlée. Toujours vaillant dans la retraite, il ne s'est jamais rendu dans le combat des braves.....”*

—*Transactions of the Royal Irish Academy*

Il en fut de l'assonance comme de l'allitération. Elle s'est continuée pendant un certain temps et jusque dans la poésie anglaise, pour se transformer plus tard en rime, et demeurer une des lois presque sans dispense de la versification moderne.

C'est bien à tort qu'on a attribué l'introduction de la rime dans les langues européennes aux Sarrasins ou bien aux poètes théotiques, au IX<sup>e</sup> siècle. Chez les premiers, la rime était avec le mètre une des conditions essentielles du vers (1).

La versification des seconds avait pour caractère distinctif plutôt l'allitération (2) que l'assonance, bien que cette dernière s'y rencontre, comme dans les vers cités plus haut : *Tho quam boto...*

Il est bien plus probable que l'assonance, ébauche de la rime, fut contemporaine des premiers chants des Celtes. Le chant d'Amérgis est en strophes à rimes enchaînées. Ce chant est fort ancien. Le chant de Goll.... renferme des assonances et des rimes ; il est du deuxième siècle de notre ère. Et si l'on observe avec Zeuss que *Morum prisorum semper tenacissimi fuerint celtici populi*, on conclura que leurs lois poétiques n'ont point varié ; que, par conséquent, la rime est née sur le sol celtique et ne l'a pas quitté.

(1) Consultez le *Harmoza* de Freytag et les recueils de Sylvestre de Sacy.

(2) V. Simonde de Sismondi, *Hist. de la litt. du midi de l'Europe*.

Les poètes bretons de l'Armorique ont fait des vers assonants :

Tavel, avel, te. hegleo !  
O did a bo moledic  
Nam Urien ken n'edeo....

“ Silence, souffle inspirateur, ils seront rares désormais les chants d'éloges, hormis pour Urien qui n'est plus... ”

— Chant de mort d'Urien (1).

Les Ballades de Robin Hood conservent souvent l'assonance.

Then Bland was in hast he laid on só fast.  
Straiving to aim each other to main.  
God a mercy, for nought my freedom I bought.

Il n'est point probable que ces nombreux vers qu'on rencontre dans Virgile, et qu'on a appelés depuis *vers léonins*, aient été faits par hasard. Il y en a, dit-on, 924 sur 12,900 vers :

Grandiaque effosis mirabitur ossa sepulcris.....

Les plus anciens romans français de chevalerie procèdent par tirades assonantes d'une longueur indéterminée.

Enfin, l'assonance a généralement disparu. Les Espagnols s'en contentent et les autres poètes la négligent comme une puérilité, bien qu'elle n'en soit pas une plus grande que la rime obligée. Si elle apparaît de temps en temps, c'est par exception et pour produire une harmonie imitative :

Merrily, ho ! how swift we go,  
Fleet as the reindeer o'er the snow,  
Jingling bells may tinkle and ring,  
For somebody's jolly, and some body 'll sing.  
Then ho, ho, ho ! then ha, ha, ha !  
Leave sober faces to churls, heigh ho !  
There's no delight like a frosty night,  
And a sleigh full of laughing girls, heigh ho !

(Sleigh-ride Song).

De Piis dit de la fusée, qu'elle

S'arrête, éclate et meurt dès que son pétard part.

Et du Bartas, du cheval :

Le champ plat bat, abat, détrape, grappe, attrape  
Le vent qui va devant.

IV. LA RIME.—De l'assonance à la rime, il n'y a qu'un pas.

(1) Rec. de M. de la Villemarqué.

Les syllabes assonantes sont semblables ; les syllabes rimées sont égales de son et d'orthographe.

La rime est dite *parfaite*, lorsque l'accent tombe sur chacune des deux syllabes qui la constituent.

Elle est *imparfaite*, lorsque l'accent tombe sur l'une des deux syllabes seulement, ou ne tombe sur aucune.

Il faut, à mon avis, ne pas douter que la racine du mot français *rime* ne soit le mot celtique *rim*. On lit dans Zeuss, (gr. c. p. 912) : *At nunquam in vetustis libris aut hibernis aut britannicis computationem poeticam indicat vox RIM, frequentissimi tamen est usus simplex hibernica substantiva RIM; inde derivatur RIMIRE, computator.* La métonymie qui confond rime-mètre avec rime-asonance s'explique facilement : le vulgaire aujourd'hui s' imagine trouver un vers là où il trouve une rime ; l'inverse peut avoir eu lieu.

Les langues modernes s'astreignent généralement à la rime. L'allemand, le hollandais, le danois, l'anglais ont des vers blancs. Molière a fait des vers blancs, mais il ne les donne pas comme tels ; sa comédie en prose de *l'Avare*, en est toute remplie. Chez les grecs modernes, la rime n'est pas obligatoire, et presque tous les chants populaires s'en passent. Les vers arabes sont monorimes. Les poètes irlandais de nos jours observent les règles de la versification anglaise ; les bretons, celle de la versification française.

V. LA SYMÉTRIE, *uathne* (gond, pivot). Elle suppose deux qualités : le *Rythme*, et le *Parallélisme verbal*, c'est-à-dire le parallélisme entre deux ou plusieurs mots du premier vers d'un couplet et deux ou plusieurs autres mots du second vers.

L'assonance supplée parfois au parallélisme verbal.

Exemple : *goll*..... cité plus haut.

Vous n'ignorez pas que le parallélisme, mais d'idées plutôt que de mots, constitue le caractère distinctif de la versification hébraïque. Lowth (1) en distingue trois espèces :

Le parallélisme synonymique :

Concrescat ut pluvia de trina mea,  
Fluat ut ros eloquium meum,  
Quasi imber super herbam,  
Et quasi stillae super gramina.

(Deuter. 32. 2.)

(1) De *sacra poesi*.

L'antithétique :

Meliora sunt vulnera diligentis  
 Quam fraudulenta oscula odientis.  
 (Prov. 27. 6.)

Le synthétique :

Lex Domini immaculata,  
 Convertens animas ;  
 Testimonium Domini fidele,  
 Sapientiam præstans parvulis.  
 (Ps. 19. 8, seqq.)

Ce parallélisme n'offre qu'une simple analogie dans l'ordre des mots et des idées : l'idée exprimée dans le premier membre est continuée dans le second et complétée par un nouveau trait. C'est la remarque de Th. Bachelet.

Le parallélisme, le synthétique surtout, est fréquent partout.

VI. Enfin l'Apollon d'autrefois, voulant pousser à bout les rimeurs celtiques, inventa encore trois autres ingénieuses difficultés. Il importe peu de les connaître toutes pour analyser le vers des hymnes de l'Eglise. Je vous en dirai un mot afin d'être aussi complet qu'il m'est possible.

La première, appelée *Rim*, requiert que les termes finals du second et du quatrième vers, excèdent d'une syllabe ceux du premier et du troisième vers de la stance.

La seconde, *Cheann*, consiste à terminer chaque distique par un monosyllabe.

La troisième, *Amus*, demande que les mots finals qui se correspondent, soient assonants et parisyllabiques.

Telle était la versification des bardes celtiques, et des bardes iriandais en particulier.

Maintenant, un peu d'histoire.

— *A continuer.*

L'abbé HYAC. MARTIAL.

# HISTOIRE

DE LA

## COLONIE FRANÇAISE EN CANADA

---

Le projet fut poussé avec vigueur. De riches seigneurs s'y associèrent : M. de Liancourt, M. de Renty, M. de Montmore, M. de Fancamp, des princes du sang. Enfin, au moment où la nouvelle compagnie achetait, de M. de Lauzon, l'île de Montréal, un jeune gentilhomme, retiré du service, désirant se consacrer à une œuvre de zèle, se présentait. C'était M. de Maisonneuve. C'est lui qui devait fonder Montréal, et en faire le boulevard de la colonie, mais il consacra à cette œuvre vingt-cinq années du dévouement le plus intrépide et de l'administration la plus sage.

Il arriva en Canada en 1641, avec une recrue nombreuse. Les Hospitalières et leur supérieure, Mlle. Manse, l'accompagnent. L'année suivante — 17 mai 1642 — il vient prendre possession de l'île de Montréal, et il commence les travaux d'installation. Ses hommes, abrités par les grands arbres, restent toute une année sans être découverts par les chasseurs et les coureurs indiens. Pendant ce temps, on élève une enceinte, on creuse un fossé profond, on construit un fort spacieux, avec logements et magasins, et enfin on bâtit une belle chapelle, toute revêtue, à l'intérieur, de l'écorce des grands bouleaux qui environnaient le fort. Dieu protège l'entreprise. Le Pape Urbain VIII bénit l'œuvre en 1642. Louis XIII, en 1643, et Louis XIV, en 1645, l'approuvent et y promettent leur concours. Les colons sont remplis de courage et de confiance.

Montréal, découvert et nommé par J. Cartier, signalé par Champlain, désigné miraculeusement à M. de la Dauversière et à M. Olier, était donc ainsi mis en possession de sa grande destinée.

Là, à soixante lieues du centre de la colonie, était fondé un poste avancé, en face même des ennemis.

Quelle destinée merveilleuse que celle de ce retranchement,

attaqué à chaque saison et ne se laissant jamais entamer, se recrutant et se ravitaillant sans cesse, sous le feu et malgré les surprises des Sauvages ; commandant toutes les voies qui conduisent au centre de la colonie, arrêtant tous les coups portés contre elle ; vigie toujours en éveil, sentinelle au milieu du désert ; lançant parfois 17 hommes contre des milliers d'agresseurs ; tombant comme la foudre sur leurs entreprises ; puis, à la première trêve, envoyant des explorateurs jusqu'au fond de l'ouest, à 800 lieues ; et au milieu de ces surprises, de ces attaques, de ces luttes, fondant une ville riche, puissante, peuleuse, et pleine d'avenir !

Alors commencent les temps héroïques de la colonie.

Vers l'année 1643, les Sauvages, dans une de leurs courses sur le fleuve, aperçurent avec surprise des constructions nouvelles. Avant de les attaquer, ils cherchèrent à deviner la force des nouveaux venus. N'ayant pu y parvenir, ils se placèrent en embuscade et attendirent. Mais ils furent découverts. A la fin de l'année, ils n'avaient pu surprendre que six travailleurs ; ils en tuèrent trois, emmenant les autres en esclavage. Il est intéressant de savoir que les noms de ces trois premières victimes, sont conservés dans les archives de la paroisse de Notre-Dame.

L'année suivante, les Indiens reviennent ; ils entourent M. de Maisonneuve, qui n'avait avec lui que quelques hommes, et lui en tuent trois. Mais ils n'osent attaquer le fort, ayant perdu leur chef, qui périt de la main de M. de Maisonneuve. En 1645, à la suite de quelques tentatives infructueuses, les Iroquois demandent la paix, pour mieux concerter leurs plans et réunir leurs tribus. M. de Maisonneuve, que ces ouvertures pacifiques ne peuvent tromper, met ce temps à profit pour aller chercher du renfort en France.

En 1646, la guerre recommence. M. de Maisonneuve est secondé par deux héros : Lambert Closse, son lieutenant plus tard, et Charles Le Moyne, le chef de la famille des Longueuil.

En 1652, les tribus sauvages descendent en masse par le Richelieu et le St-Laurent. Voulant en finir avec la colonie, elles multiplient les attaques de jour et de nuit. Les gens de Québec eux-mêmes, pensent que Montréal est perdu ; mais l'héroïsme de ses défenseurs le sauva. Souvent, ils se battirent un contre dix ; jamais ils ne se laissèrent entamer. Un jour, à la Pointe St-Charles, M. LeMoyne, avec quelques hommes, défit un corps d'Indiens et leur tua trente guerriers. De son côté, Lambert

Closse, avec 20 ou 30 hommes, dans une rencontre, mit en fuite 200 ennemis, et dans une autre, avec 24 hommes, repoussa plusieurs centaines d'assaillants, et en mit 80 hors de combat. Une autre fois, à la Pointe St-Charles, 16 colons attaquent un corps considérable d'ennemis et en tuent 32, à la première décharge de leurs fusils et de leurs pistolets.

Il y aurait, dit un historien du temps, bien d'autres traits du même genre à citer, mais ils étaient si fréquents qu'on ne les a pas tous relatés. Enfin, ces attaques furent si redoutables et si multipliées qu'à Québec, on crut que Montréal était anéanti. Au printemps de 1653, on envoie une embarcation de Québec, pour savoir ce qui s'est passé. L'embarcation arrive par un brouillard très-épais, passe plusieurs fois près de l'habitation sans la voir, et revient annoncer au gouverneur qu'il ne reste plus rien de l'établissement de Ville-Marie.

Cependant, les efforts des Indiens n'affaiblissaient pas la résolution des colons; leur piété les rendait inébranlables; ils se battaient comme des lions et rien ne pouvait étonner leur intrépidité.

On ne saurait trop admirer les vertus de ces temps héroïques. Les chefs étaient des saints et les colons suivaient leurs exemples. M. de Maisonneuve et ses lieutenants, Mlle Manse, Mlle Bourgeois, Mme D'Ailleboust, et sa sœur Mlle de Boulogne, rappelaient les temps de la primitive Eglise.

Le dessein de fonder une ville chrétienne au milieu des déserts triomphe de tout. On élève des habitations; les campagnes voisines sont mises en culture et M. de Maisonneuve, plein de confiance dans le succès de l'œuvre, va en France demander à M. Olier de réaliser la promesse qu'il avait faite, d'envoyer dans la Nouvelle-France des prêtres de sa compagnie.

En 1657, arrivent des prêtres de St-Sulpice, ayant à leur tête M. de Queylus, directeur du séminaire de Paris. Ils viennent avec une recrue de 110 personnes. Peu de temps après leur arrivée, ils sont témoins des incidents les plus tragiques. Les Iroquois assassinent plusieurs habitants aux portes de la ville, entre autres, St-Père et ses compagnons.

En 1660, Daulac, avec dix-sept hommes, va soutenir l'effort de plusieurs milliers d'ennemis. M. Lemaitre, et après lui M. Vignal, tous deux prêtres du séminaire, sont tués avec des colons. C'était le sang le plus généreux et le plus pur de la petite colonie. Ces pertes, loin d'effrayer, enflamment le

courage. On travaille activement à se défendre. Lambert Closse, qui avait reçu en fief une partie du faubourg St-Laurent, y met une redoute et des hommes pour la défendre. Charles Le Moyne occupe l'autre côté du fleuve. M. de Queylus élève une redoute à l'est de la ville, au quartier Ste-Marie, et une vers la Pointe St-Charles. M. de Maisonneuve en élève une troisième au Côteau St-Louis, là où fut ensuite la citadelle. La ville, composée de quarante maisons, est environnée de défenseurs.

Ce fut de 1662 à 1664 que M. de Maisonneuve consolida l'organisation des milices, qui devait assurer le salut de la colonie. Il établit d'abord la milice mobile, toujours prête à se porter sur tous les points menacés par l'ennemi, et remplacée plus tard par les troupes régulières; puis la milice sédentaire, qui eut une action encore plus efficace que la première. C'était un corps composé de 20 escouades, où l'on trouve, dès 1660, presque tous les noms des familles qui habitent encore le district de Montréal (1).

M. de Maisonneuve ayant supporté près de vingt-cinq années de travaux, pendant lesquelles le sort de Montréal avait été définitivement assuré pour l'avenir, voyant la ville déjà remplie, les territoires voisins occupés par des cultivateurs laborieux et des défenseurs intrépides, reçut la récompense que le Seigneur a promise à ses dévoués serviteurs: il fut méconnu et disgracié.

En 1664, il est remplacé par des hommes honorés de la confiance souveraine, "bien qu'ils ne le valussent pas" (2). Rien de plus touchant que les derniers temps de la vie de M. de Maisonneuve. Réfugié à Paris, dans une demeure obscure, où il avait bâti une cabane de sauvage, toujours intéressé à l'œuvre de Montréal — "il s'endormit dans le Seigneur, nous dit M. Faillon, avec une confiance d'autant plus parfaite, que n'ayant pas reçu sur la terre la récompense de ses services, il était plus assuré de la recevoir tout entière dans le ciel."

---

(1) Cette société, mise sous le patronage de la sainte Vierge, et qui a souvent défendu le pays au prix de son sang, existe encore sous forme d'association de piété, avec son ancien nom de Congrégation de Notre-Dame. Elle compte actuellement plus de deux mille associés.

(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, page 125.

Pour toute cette première partie de l'histoire, M Faillon a donné les plus complets développements. Il aurait pu les mettre sous ce titre : *Comment on fonde une ville* ; titre d'autant plus frappant, que cette ville est devenue providentiellement la plus importante du Canada. Quant aux chapitres suivants, ils pourraient être intitulés ainsi : *Comment on établit une colonie*

M. Faillon, dans son troisième volume, nous donne les détails de l'organisation conçue par le ministre Colbert et confiée à son envoyé, M. Talon. Ces renseignements sont pleins d'intérêt, surtout à notre époque, où l'on comprend de nouveau l'importance des colonies, et où l'attention est fixée sur le développement des dernières entreprises faites en Australie, en Algérie et dans l'extrême Orient.

En 1659, Louis XIV guidé par les conseils de Colbert, résolut, pour accroître les ressources de son royaume, de faire prospérer l'industrie au dedans, et l'établissement des colonies au dehors.

Il voulut donc établir à Québec et à Montréal un foyer d'action qui embrassât toute l'Amérique du Nord, et qui l'eût assurée à la France, sans les fautes commises un siècle plus tard.

Il établit d'abord la Compagnie des Indes Occidentales et lui donna une constitution admirable.

Plût à Dieu qu'on y fût resté fidèle ! La Nouvelle-France, alors, eût grandi, malgré les difficultés et les attaques de ses puissants voisins. Elle eût, en temps opportun, offert un débouché au trop plein de la population et sinon prévenu, du moins atténué l'explosion des passions ardentes qui ont amené les catastrophes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le ministre envoya au Canada des représentants du souverain. Ces représentants étaient placés au-dessus des autorités locales, plus exposées, peut-être, que les premiers, à céder aux perfides conseils de l'intérêt privé. M. de Courcelles fut nommé gouverneur ; M. de Tracy, lieutenant général, et M. Talon, intendant de la colonie.

On trouve de précieux renseignements dans les instructions adressées par le ministre Colbert à M. Talon. L'intendant est chargé d'abroger les décisions prises par l'ancien gouverneur ; il doit réduire la dîme au vingt-sixième, d'après les représentations des habitants ; il doit composer le Conseil de membres indépendants et libres de toute autre fonction ; il doit rendre au séminaire de Montréal l'administration de la justice et le droit de nommer le gouverneur.

Enfin, il est recommandé à M. Talon de parcourir les maisons de tous les habitants, d'aller même aux pays les plus éloignés, afin de s'enquérir de leurs besoins et des plaintes que l'on peut formuler contre l'administration. En cas de nécessité pressante, il doit leur offrir des secours immédiats.

Après cet exposé, M. Faillon énumère les mesures qui furent prises pour assurer l'accroissement de la colonie.

Il considère 1<sup>o</sup> l'augmentation de la population, 2<sup>o</sup> le développement de l'agriculture, 3<sup>o</sup> l'industrie et le commerce, 4<sup>o</sup> l'instruction publique, 5<sup>o</sup> l'organisation des seigneuries, des paroisses et des bourgades.

1<sup>o</sup> *Augmentation de la population.* — Le roi résolut d'envoyer au Canada chaque année des centaines de familles, et de leur fournir l'argent nécessaire pour s'établir. De 1661 à 1662, mille colons y avaient été transportés et le gouvernement avait envoyé deux cents mille livres pour leur soutien. On continua avec le même zèle les années suivantes. Les hommes étaient choisis parmi les plus recommandables par leur conduite et leurs sentiments religieux. Ils devaient promettre de s'établir comme cultivateurs. En même temps on y envoyait des jeunes filles, élevées dans les couvents, ou appartenant à des familles nobles. On a conservé les noms de Mlles de Belleville, de Bélestre, de Laborde, des Granges, de la Bardillière, etc., etc. Elles étaient choisies principalement dans les provinces préservées jusqu'à des atteintes de l'hérésie : la Bretagne, la Normandie, la Picardie, l'Île de France, la Champagne.

Ces jeunes filles, à leur départ de France, étaient confiées à des personnes respectables : Mde Bourdon, femme du secrétaire du Conseil, Mlle Etienne, qui fit le voyage du Canada plusieurs fois, ainsi que la sœur Bourgeois. A leur arrivée, Mde Bourdon les logeait chez elle à Québec et la sœur Bourgeois à Montréal. Il en arriva ainsi plus de mille en dix ans. Elles contractèrent facilement d'heureux mariages. A leur mariage elles recevaient vingt livres. Plus tard on promettait des pensions de 300 livres — 1,200 francs de la monnaie actuelle — aux familles de dix enfants et 400 livres — 1,600 francs de la monnaie actuelle — à celles de douze enfants.

La colonie grandit en peu de temps. En 1640 la population n'était que de 200 personnes ; en 1660, de 2,500 personnes ; mais dix années après, il y avait 5,000 âmes, et en 1671 près

de 700 enfants étaient nés dans la colonie. Les villes augmentaient en proportion du reste du pays. Ainsi à Montréal on ne comptait que 500 personnes en 1668 ; en 1672 il y avait près de 1500 âmes, et 1200 âmes dans le district de Québec.

Agriculture. — Colbert avait de grandes idées sur l'importance de l'agriculture. Il comprenait que pour établir solidement une colonie, il fallait arriver à la faire subsister du produit de son sol.

C'est pour cela que le Conseil reçut ordre de donner des terres à tous les soldats qui voudraient cultiver, comme aussi des lettres de noblesse aux officiers qui s'adonneraient à l'agriculture de préférence au commerce. Le Conseil fit envoyer des chevaux et des bêtes de trait, qui multiplièrent extraordinairement. Grâce aux soins des officiers établis sur les terres, tels que M. de Chambly, M. de Sorel, M. de Contrecoeur, M. de St-Ours, M. de Varenne, M. de la Chesnaye, M. de Repentigny, etc., etc., l'agriculture prit un développement considérable.

Tous les détails étaient fixés avec soin. On donnait à chaque occupant cent arpents de terre, des denrées pour une année et de l'argent : 100 livres aux soldats, 150 aux sergents, 1,000 aux officiers qui faisaient des concessions. Il fallait deux ou trois ans de culture, et une terre en plein rapport était suffisante pour une famille. On mettait deux arpents en culture chaque année. L'occupant, sous peine de perdre sa concession, devait tenir feu et lieu dans l'année, couper les arbres et arracher les souches de plus d'un pied de diamètre. Sans cela, les terres restant boisées auraient causé une humidité préjudiciable aux autres, et offert un repaire aux animaux sauvages.

On obligea les propriétaires d'établir des chemins, de les entretenir, de faire des digues, des chaussées et des ponts suivant le besoin. Les chemins avaient dix-huit pieds dans les terres et trente-six le long des rivières, pour le hâlage des bateaux. Au bout de dix ans, les rives du St-Laurent, du Richelieu, du St-Maurice étaient occupées. Sur le Saint-Laurent, il y avait une étendue de plus de 80 lieues occupée complètement par des habitations, de 3 arpents en 3 arpents de distance ; les terres avaient 30 arpents de profondeur. Depuis Montréal jusqu'à Québec, et depuis Québec jusqu'à l'embouchure du Saguenay, on vit bientôt s'élever des bourgades de distance en distance.

Développement du commerce et de l'industrie. — Colbert comprit que la nouvelle colonie devait compter sur les ressources du commerce, et en profiter pour établir avec les Sauvages des relations favorables à la paix et à leur instruction religieuse. Mais il fit en sorte que le commerce ne fût pas monopolisé et que les agriculteurs n'abandonnassent pas leurs travaux.

Quant aux richesses du pays, elles étaient d'une exploitation facile. On avait ouvert pour les fourrures trois marchés considérables : Tadoussac, Trois-Rivières et la tête de l'île de Montréal. La pêche fournissait à la fois et pour la subsistance de la colonie et pour le commerce extérieur, donnant à la France la prééminence sur tous les marchés de l'Europe, quant à la vente du poisson salé et des huiles (1).

Les bois servirent dès ce temps-là à construire des vaisseaux pour toute l'Europe. Dès 1667, on construisit des navires de 4 à 500 tonneaux, du meilleur service ; on faisait aussi le commerce d'exportation (2).

Il y avait des mines de fer aux Trois-Rivières, des mines de cuivre au lac Supérieur, des mines de plomb, de charbon et d'ardoise.

On put exporter 60,000 boisseaux de blé en 1686, et dans les trente années suivantes, plus de 250,000 boisseaux.

Dès ce temps-là aussi, on établit des manufactures de chausures, de coiffures, de draps, etc., dans lesquelles on fabriquait presque aussi bien qu'en France.

Le commerce avec les Sauvages développa l'esprit aventureux des colons. Un grand nombre de ceux-ci s'adonnèrent aux exercices de la vie des Sauvages, qu'ils surpassèrent bientôt, grâce à l'esprit de prévoyance et de discipline auquel ne purent jamais se soumettre les enfants de la forêt. Les Canadiens, comme coureurs de bois, chasseurs, guides, interprètes, bucherons, n'eurent pas leurs égaux en Amérique, et ils figurent comme les héros de toutes les légendes de la Nouvelle Angleterre.

—*A continuer.*

(1) Encore aujourd'hui, la France envoie chaque année vers l'embouchure du St-Laurent une flotte de 2,000 vaisseaux, montée par 10,000 pêcheurs, qui font un profit net de plus de dix millions de francs.

(2) Le commerce d'exportation du bois rapporte annuellement encore plus de 30 millions de piastres.

## CONSTANTINOPLE ET LE SCHISME D'ORIENT

---

L'ère sanglante des persécutions finissait. La croix, honnie pendant trois cents ans, brillait sur le diadème des Césars, comme un gage de victoire ; des catacombes, de cette ville peuplée de chrétiens et de tombeaux, sortit enfin le successeur de cinquante papes martyrs, et pour la première fois, à la face du soleil, au milieu des splendeurs de la ville éternelle, la majesté de l'empire et la majesté du souverain pontificat se rencontrèrent ! Heure unique dans l'histoire. Le sang des martyrs avait emporté les idoles du Panthéon ; la puissance toujours victorieuse du peuple-roi s'avouait vaincue, devant cette faiblesse invincible d'une foi nouvelle, et il sembla que la capitale du monde, ce rendez-vous de toutes les gloires, n'était pas assez vaste pour contenir la grandeur si différente et à la fois si illustre de ces deux souverainetés.

Constantin eut assez de génie et de foi pour le comprendre. Assise sur sept collines, comme la ville de Romulus, sous un ciel plus doux que celui d'Italie, baignée par les flots de deux mers qui apportent à ses pieds les richesses de l'univers, s'élevait l'antique Byzance ; ville incomparable par sa position, appelée par la nature à commander à l'Asie et à l'Europe, véritable clef du monde. Constantin lui donna son nom, y transporta le siège de l'empire, en fit une nouvelle Rome, la capitale des cent peuples soumis à sa domination. Telle est la ville fameuse que des nations rivales se disputent comme une proie, à l'heure qu'il est, sur les champs de bataille, et dont le schisme célèbre a tant contribué à accélérer la perte. C'est ce qu'on peut démontrer en feuilletant les pages de sa lamentable histoire.

Malgré la piété dont il avait donné de si éclatants témoignages, le premier César chrétien ne sut pas repousser ces titres idolâtriques que l'adulation impie des courtisans avait décernés aux Néron et au Tibère, et qui ne tendaient rien moins qu'à faire un dieu de l'empereur ; funeste héritage que ses successeurs ne recueilleront que pour leur malheur, la ruine de la religion et de l'empire. Pourtant, c'était pour protester contre

cette tyrannie des rois payens, que pendant trois siècles l'Église avait combattu sans relâche ; c'était pour conquérir cette liberté des âmes, que pendant trois siècles le sang des martyrs avait coulé à flots dans les amphithéâtres de Rome. "Rendez à César ce qui appartient à César ; à Dieu ce qui appartient à Dieu !" Ce fut là le cri de nos pères marchant à la mort, le cri le plus noble, le plus civilisateur qui se fût encore échappé des lèvres humaines ; l'affirmation du principe d'où découlèrent, comme d'une source, tous droits, toutes libertés. Enfin l'homme était réhabilité : les bourreaux pouvaient bien mettre son corps en pièces, mais l'âme restait libre, maîtresse d'elle-même, forte de sa grandeur et de sa dignité immortelle !

Le fruit de tant de combats, de luttes si mémorables, allait-il être perdu ? Hélas ! ce devait être le funeste sort réservé à l'Orient. Depuis Constantin lui-même, qui rappelle les Ariens, dont il avait signé la condamnation au concile de Nicée, jusqu'à ses derniers successeurs, les empereurs byzantins en montant sur le trône voudront aussi gravir les marches de l'autel, pénétrer dans le sanctuaire inviolable des consciences. L'Église apprit, par une triste expérience, qu'elle n'aurait pas moins à souffrir de la part des empereurs chrétiens que de la part des princes infidèles, et que le sang de ses enfants ne devait pas seulement être versé pour conserver intact le dépôt sacré de sa doctrine, mais aussi pour défendre chaque article de la foi attaquée par ceux qui auraient dû la protéger. C'est ainsi que les Constance, les Valens, les Copronyme, les Léon l'Isaurien, s'établissant juges en matière de religion, arracheront de leurs sièges St Athanase, St Chrysostôme, St Martin, St Ignace, pour les charger de chaînes et d'opprobres ; tandis qu'ils élèveront à leur place et combleront d'honneurs les Macédonius, les Sergius, les Photius et les Cérulaire, vils jouets de leur orgueil et de leurs passions. Ils se serviront de leur autorité pour propager leurs hérésies favorites : tantôt celles d'Arius, de Nestorius, et d'Eutychès, tantôt celles des monothélites et des iconoclastes. Ils enverront des armées pour faire la guerre aux images, au lieu de tourner leur épée contre les hordes envahissantes des Barbares ; tous leurs efforts tendront à briser les liens qui unissent Constantinople à Rome, le centre de l'unité catholique, à préparer les voies au schisme et la servitude la plus dégradante à l'église d'Orient.

Voilà ce qui s'accomplissait à Byzance, où s'étaient installés

la puissance de l'empire, les Césars et leurs légions réputées invincibles. Mais que faisait-on à Rome, maintenant veuve de ses rois et dépouillée de la gloire de ses jours antiques ? Ce qu'on faisait ? Ah ! là, quand d'étranges événements s'agitaient dans les entrailles de l'humanité, quand il s'agissait d'élever un monde nouveau sur les ruines du monde ancien, loin de perdre le temps en vaines discussions, loin de détruire les forces sociales en des divisions fratricides, on préparait le moule immense, gigantesque, d'où devait sortir le colosse de la société chrétienne. Ce qu'on faisait ? On envoyait à ces peuples altérés de meurtres et de carnages, que le Nord vomissait de son sein, des apôtres qui les baptisaient dans l'eau sainte et dans leur sang, donnaient à ces peuples barbares les noms à jamais glorieux de France, d'Espagne, d'Irlande, d'Angleterre et d'Allemagne ! Ce qu'on faisait ? On appelait d'un côté Charles Martel et ses Francs, dernier boulevard de la chrétienté, pour écraser les musulmans dans leur marche triomphante, et élever au sommet des Pyrénées une barrière qu'ils ne pourraient plus franchir ; et de l'autre, on déposait sur le front de Charlemagne la couronne de l'empire d'Occident ; et voilà que tout à coup, par un accord admirable, l'épée, la force, fut mise au service de la justice et de la vérité ! Ce qu'on faisait ? Pour tout dire en un mot, on créait l'unité de l'Europe, on dotait les peuples modernes de l'incomparable civilisation chrétienne !

Pendant que l'Europe, victorieuse de la barbarie, confiante en sa florissante jeunesse, s'avancait ainsi les bras tendus vers l'avenir, un point noir, menaçant, assombrissait l'horizon politique de l'Orient. L'islamisme repoussé au sud reparaisait à l'est. Une nouvelle puissance s'élevait alors sur la puissance divisée des Arabes et allait rajeunir en quelque sorte la guerre que le coran avait déclarée à l'évangile. C'étaient les Turcs, peuple d'origine tartare, qui embrassèrent, à l'exemple du plus hardi de leurs chefs, la secte de Mahomet. Tout pliait devant eux. De victoire en victoire, ils s'étaient approchés de Constantinople, l'avant-poste du monde catholique. Divisée entre elle-même, séparée du centre de l'unité, que pouvait-elle contre un ennemi aussi redoutable, l'ennemi commun du nom chrétien ? Les sophismes de ses philosophes la sauveront-ils des fureurs prêtes à éclater sur elle ? Les arguties de ses théologiens feront-elles rentrer dans le fourreau le cimeterre de Mahomet ? L'éloquence de ses orateurs arrêtera-t-elle l'élan irré-

sistible des bataillons musulmans? Hélas! non. C'est le jour de la rétribution qui se lève; c'est l'heure du châtimeut qui va sonner. Les armées des califes inondent les plaines de la Palestine, plantent l'étendard du prophète sur les bords des lacs de la Judée; sur les rives du Bosphore, en face de la capitale des descendants dégénérés des Césars.

Dans une semblable extrémité, Constantinople tourne les yeux du côté de l'Occident. Le cri de détresse que poussa Alexis Comnène fut entendu. Le pape Urbain lut ses lettres au concile de Clermont, et l'Europe, comme un seul homme, s'ébranla au cri formidable de "Dieu le veut!" Huit fois, elle se précipitera sur l'Asie, pour faire un rempart de son corps à la chrétienté menacée. Pendant deux siècles, elle prodiguera ses trésors et son sang, pour arrêter les envahissements de cette doctrine qui se propage à la pointe du glaive, qui porte partout avec elle la corruption des mœurs, la ruine des sociétés.

Et quand les nations occidentales se levaient, pour sauver à la fois leur religion et Constantinople brutalement attaquées, comment celle-ci accueillit-elle les offres chevaleresques des croisés? Se jeta-t-elle dans les bras de ceux qui lui apportaient l'union, la force et le salut? Comprit-elle au bord de quels abîmes ses erreurs l'avaient conduite? Renia-t-elle son passé de lâchetés, de trahisons et d'apostasies? Il sembla d'abord qu'elle saisit toute l'éminence du péril et la grandeur des destinées que son retour à l'unité pouvait réaliser. Déjà un empire chrétien était fondé à Jérusalem; la croix victorieuse resplendissait sur le tombeau du Christ; l'islamisme était refoulé aux déserts où il était né, pour y mourir dans l'impuissance; le Pontife Romain, Vicaire de Dieu, Chef et Père de cette famille des nations chrétiennes, appuyé d'un côté sur Jésus-Christ et de l'autre sur l'Europe, poussait les générations naissantes dans les voies de la gloire, de la liberté et de la prospérité. Jamais la foi, la justice et la raison ne s'étaient étreintes dans un plus étroit embrassement; jamais le rêve sublime de l'unité brisée par l'hérésie ne brilla avec plus d'espoir aux yeux du genre humain. Qui pouvait prévoir la fin des triomphes que les armées chrétiennes venaient de remporter en Orient? Quels prodiges le monde ne pouvait-il pas opérer, sous la direction de ces pontifes immortels, qui avaient fait naître au dedans une union si féconde, et pu susciter au dehors un si vaste mouvement?

La duplicité, la jalousie des Grecs l'emporta et anéantit pour

toujours tous ces glorieux projets. Les exigences, les tergiversations de Comnène envers ses défenseurs souleva plus d'une fois, dès le début des croisades, l'indignation des chevaliers chrétiens.

L'empereur Manuel, au milieu de ses protestations de reconnaissance pour le roi de France, Louis VII, mettait les Turcs au courant des desseins de l'armée latine et enfanta par son infâme fourberie tous les malheurs de la seconde croisade. Isaac l'Ange livra les 100,000 combattants de l'Allemagne entre les mains de Saladin, et surpassa par ses perfidies envers les croisés les souvenirs odieux de ses prédécesseurs. Enfin l'ère si pleine de promesses des guerres saintes finit avec St Louis expirant sur les côtes de Tunis. En vain Jean Paléologue, présent au concile de Florence, emporta avec lui à Byzance la foi du grand Constantin; le peuple l'accusa de trahison et s'endurcit plus que jamais dans le schisme.

C'en est fait ! Rien ne peut plus sauver cette ville coupable. Mahomet est aux portes de Constantinople; ses murailles abandonnées s'écroulent devant lui; le croissant remplace pour des siècles la croix sur le dôme de Ste-Sophie. Couvert du sang chrétien, l'implacable vainqueur pénétre dans le temple de Dieu, s'assied, comme pour recevoir les hommages des vaincus, sur les autels où reposent les ossements vénérés des apôtres et des martyrs ! Voilà le nouveau maître que s'est donné Constantinople. Voilà celui qui se fera maintenant obéir et honorer à l'égal d'un dieu ! La métropole de l'empire et des prétendus patriarches œcuméniques sera désormais le siège des muftis, la capitale du monde anti-chrétien !

Ainsi tombait le Bas-Empire, après plus de onze cents ans d'existence, victime de son hérésie et de son aveuglement. Cette chute entraîna après elle les plus déplorables désastres, dont les conséquences, après plusieurs siècles, alarment aujourd'hui le monde entier : les Turcs placés à l'entrée du continent européen, comme une perpétuelle menace pour la chrétienté jusqu'au siècle de Louis XIV; la Russie consommant sa séparation avec le St-Siège et prête d'un jour à l'autre à courber l'Occident sous le joug tyrannique des czars; la décrépitude du pouvoir ottoman excitant plus de troubles, parmi les nations, qu'autrefois le succès de ses armes, et le démembrement de son territoire à la veille de jeter les peuples dans une guerre générale. Et pour les infortunés habitants de Constantinople, quelles n'ont pas été

depuis leurs souffrances ? Asservis, pillés, déshonorés, assassinés, massacrés, leurs plaintes, leurs cris de douleur ont retenti d'un bout du monde à l'autre et sont parvenus jusqu'à nous. Le seul récit de leurs maux a suffi pour jeter l'Europe dans la stupeur et faire taire des haines et des ambitions séculaires. Mais aussi ils l'ont voulu. Quand les derniers retranchements de leur ville tombaient sous les coups de l'ennemi, ils repoussaient les soldats de la croix accourus à leurs secours, en s'écriant : " Plutôt le turban de Mahomet à Constantinople que la tiare du Pape ! " Ils ont refusé jusqu'à la fin de se soumettre à la suprématie tutélaire des successeurs de Pierre, protectrice des droits imprescriptibles de la conscience, eh bien ! aujourd'hui ils gémissent trop justement sous le cimenterre des sultans et demain ce sera sous le knout des czars ! Leur martyre ne semble pas toucher, à sa fin, puisqu'ils n'ont d'autre libérateur que l'autocrate des Russies, le bourreau de la Pologne, le persécuteur de cette nation qui tant de fois a sauvé l'Europe par sa vaillance, et qui meurt aujourd'hui si héroïquement pour sa religion, dans les déserts glacés de la Sibérie !

L'histoire est là pour attester ce fait : Toute église qui se sépare de Rome laisse un père pour prendre un maître, un protecteur pour prendre un tyran. Et pourtant, n'est-ce pas là le but où tendent tous les gouvernements actuels ? Que voyons-nous partout ? Les efforts les plus acharnés pour soustraire les âmes à l'autorité de Dieu, les tentatives les plus perverses pour asservir l'Eglise à l'Etat.

Que veut la Prusse en mettant en force les lois iniques de mai ? Ressusciter l'Etat-dieu de Rome. Que veut l'Italie en dépouillant le St-Siège de sa couronne et de ses prérogatives ? Soumettre le Vicaire de Jésus-Christ à César. Que veut la Russie en marchant vers Constantinople ? Y établir le siège de la force brutale, d'où elle étouffera toute liberté et toute loi sur la terre. Les revers de cette ville malheureuse à la veille de passer sous le joug d'un nouveau maître n'ouvriront-ils pas les yeux aux sociétés modernes, elles si fières de leurs conquêtes, si jalouses de leur indépendance ! Les Grecs ne voulurent jamais comprendre le rôle providentiel de la papauté. Saurons-nous le comprendre ? Il est à espérer que les révolutions qui ébranlent en ce moment le monde, feront entrer les peuples dans l'ordre et que, gardiens fidèles de leurs droits, ils s'uniront pour arrêter les empiétements sacrilèges de l'Etat sur l'Eglise, et pour protéger la liberté des Souverains Pontifes, à laquelle leur propre liberté et leur véritable grandeur sont si intimement liées.

# VERCINGETORIX

---

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE  
ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

---

III

FIANÇAILLES

— Ainsi, tu doutais de moi ? lui disait Octavia, dont les grands yeux exprimaient en même temps un amour profond, un reproche tendre et une nuance de malicieuse coquetterie.

— Non, répondit simplement Vercingétorix, et il retomba dans le silence étrange qui étonnait son amie depuis qu'elle l'avait rejoint, et auquel elle cherchait vainement à l'arracher depuis le départ des colliers-d'or.

— Pourquoi, alors, me taire ton nom illustre ? Pourquoi ces vêtements humbles ? Pourquoi me parler de la pauvreté et de l'infinité de ta condition ?.....

— Je le devais.

— Ah ! reprit-elle avec un redoublement de grâce coquette, tu as voulu remporter une plus grande victoire sur César.

— Octavia ! interrompit en ce moment Vercingétorix, qui parut prendre soudain une résolution héroïque — car, tandis que ses traits exprimaient la décision, deux larmes coulaient lentement sur ses joues — Octavia ! interrompit-il, m'aimes-tu assez pour renoncer à ta patrie, renoncer à ta famille, renoncer à tout ce que tu as chéri jusqu'à ce jour, et me suivre ? Réfléchis avant de me répondre, car dans quelques jours je ne serai peut-être qu'un proscrit fugitif, plus pauvre que tu ne m'as jamais supposé ; je n'aurai peut-être pas d'autre asile pour celle que j'aime, que les cratères des volcans, les profondeurs

ténébreuses des cavernes de la montagne, ou le couvert des forêts.....

— Je t'y suivrai, répondit-elle sans hésiter, mais sans spontanéité, comme s'expriment un serment sincère, une résolution immuable.

— Oh ! merci ! s'écria Vercingétorix, tombant à genoux devant elle et couvrant ses mains de baisers.

— Et si je t'avais dit non ? articula-t-elle tout bas, le front penché et appuyé au front du Gaulois.

Il la prit dans ses bras, la pressa contre sa poitrine et murmura à son oreille : — Je t'aurais tuée !

La noble fille sourit : — Je t'avais deviné ! lui dit-elle.

— Hier, sur un signe de toi, je serais mort !

— Mais aujourd'hui, si je ne partageais ta fortune, tu devrais m'immoler à la sûreté de tes frères et à l'indépendance de ton pays ; car je connais vos secrets et vos projets !

— Tu es digne d'être Gauloise, fit-il avec exaltation. Puis, s'asseyant sur un tertre de gazon et l'attirant doucement auprès de lui :

— Maintenant, dit-il, convenons de ce que nous devons faire.

— N'est-ce pas convenu déjà ? fit-elle avec une naïveté d'enfant ; tu vas partir et je vais t'accompagner.

Vercingétorix, profondément ému de cette confiance aveugle, de cet abandon absolu qui prouvait tant d'amour chez une femme comme Octavia, lui pressa les mains avec effusion et lui dit : — Non, amie, pour ta gloire il doit en être autrement. Ecoute ce que j'ai résolu : demain, à la première heure, tu te rendras à Narbonne, au palais du proconsul ; peu de temps après toi je m'y rendrai moi-même. Je dirai alors à Apollonius que je t'aime et que je lui demande.....

— Mais, s'écria Octavia, ta démarche est aussi inutile qu'elle est téméraire ! La colère de mon père sera terrible ; sa réponse sera certainement négative, peut-être... même... injurieuse ; car il a rêvé l'alliance de César, et... ton nom, que moi je trouve si beau, ton nom est odieux à tous les Romains, qui te redoutent et t'accusent d'ingratitude !... Puis, dans le palais, au milieu des gardes, dans la capitale de la Province (1) !.....

---

(1) La Province, dont on a fait la Provence actuelle, était la portion des Gaules conquise à cette époque par les Romains et qui avait déjà adopté les lois et les mœurs des Latins ; la capitale en était Narbonne.

— Mon honneur et le tien réclament cette démarche, interrompit-il à son tour ; l'épouse de Vercingétorix ne peut pas être une fille fugitive, qu'il dérobe clandestinement, la nuit, à son père et à son peuple ! Je pense, comme toi, qu'Apollonius accueillera par des violences ou par un refus offensant la demande que je lui ferai.....

— Alors ?.....

— Alors, je me tournerai vers toi et je te tendrai la main ; tu mettras ta main dans la mienne et nous sortirons du palais.

— Il en sera ainsi, puisque tu l'as décidé ; mais je crains que nous ne puissions sortir ni du palais, ni de Narbonne ; car mon père jettera, s'il le faut, une légion entière sur notre route, pour nous arrêter.

— Avant que sa légion soit réunie nous aurons quitté la cité depuis longtemps, et s'il nous fait poursuivre par dix mille légionnaires, je leur opposerai cent mille guerriers. En quittant Narbonne, nous prendrons la *via Domitia*, qui nous conduira en cinq ou six jours à Gergovia, où je te confierai à ma mère jusqu'à ce que tu deviennes ma femme. D'ici là, tu passeras tes nuits et tes jours au milieu de mes compagnons, mais ces compagnons sont mes dévoués <sup>(1)</sup>, et quand je leur aurai dit : Celle-là est ma fiancée, il n'en est pas un qui ne regarde comme un honneur et comme un devoir de mourir pour te protéger ; ce sont des natures naïves, des âmes d'enfants avec des cœurs de lions ! Tu les jugeras demain.

— Ils ne m'effraient pas, malgré leur air terrible, et je les aime déjà, puisqu'ils sont tes dévoués, répondit Octavia.

Après un silence, Vercingétorix reprit : — Tu m'as dit tout à l'heure que les tiens m'accusaient d'ingratitude. Ecoute mon histoire et juge-moi, non pas avec ton cœur, qui pourrait être partial, mais avec ton esprit dégagé de tout sentiment affectueux et de tous préjugés de race ou de nationalité.

Tu sais par la renommée que je suis fils de Celtill — Keltill — le grand-brenn des Gaules, que les Arvernes condamnèrent au feu et qu'ils firent mourir parce qu'il s'était fait proclamer roi. Il n'avait point voulu s'asseoir sur le trône pour satisfaire son

---

(1) *Dévoués* n'est pas ici un adjectif, mais bien un substantif ; car ce nom désigne l'association formée par des hommes qui s'attachaient à un chef ou à un héros, et juraient de mourir avec lui. On les voyait souvent s'entre-tuer quand leur chef était mort. Nous en reparlerons plus loin.

ambition, mais pour sauver les Gaules, menacées dès ce temps par les Romains et par les Germains. Orgétorix, le grand chef des Helvètes, eut la même pensée et n'échappa au même supplice qu'en s'ôtant la vie. J'ai recueilli la succession de ces deux hommes illustres, dont l'un fut mon père. Si je dois tomber comme eux, puissé-je au moins ne mourir qu'après avoir humilié Rome et sauvé mon pays!... Il courba son front, son front si beau, si jeune, et déjà si plein de pensées! et pendant plusieurs minutes, il s'absorba dans les douloureux souvenirs que le regard qu'il venait de jeter au passé avait évoqués dans son âme. Respectant son émotion, qu'elle comprenait si bien, Octavia attendit en silence qu'il continuât.

Bientôt il poursuivit : — J'étais enfant alors, j'avais dix ans. Sous prétexte de me soustraire à la fureur de ma nation, fureur qu'ils avaient soulevée et qu'ils apaisèrent facilement après l'accomplissement de leur crime, mes oncles m'arrachèrent des bras de ma mère et me confièrent à Rome, à l'implacable ennemie que mon valeureux père avait toujours combattue, et qui avait acheté sa mort par les grâces dont elle comblait ceux qui devaient immoler notre indépendance et nos libertés, sur le bûcher qui consuma le grand-brenn des Gaules.

Mon aïeul, Taliésin <sup>(1)</sup>, le coihbi <sup>(2)</sup> des Gaules, accourut du milieu-sacré <sup>(3)</sup>, mais trop tard ; j'étais parti pour Rome quand il arriva à Gergovia. Il retourna sous les ombrages mystérieux de la forêt sainte — Meadhon-lan <sup>(4)</sup> — mais du fond du némède <sup>(5)</sup> révééré qu'il habite, le grand-prêtre d'Hésus veilla sur son fils. En effet, on plaça près de moi, comme un esclave en qui ma mère avait une confiance particulière, un druide <sup>(6)</sup> qui déjoua

(1) *Taliésin*, en gaélique, front rayonnant.

(2) *Coihbi*, en gaélique, grand-druide. C'était la plus haute dignité à laquelle un Gaulois pût atteindre.

(3) Le *milieu-sacré*, d'abord établi à Alézia, était à cette époque transporté dans le pays des Carnutes ; c'était spécialement dans les forêts de cette contrée qu'habitaient les druides.

(4) Actuellement Evreux.

(5) Temple construit de pierres brutes.

(6) Nom des prêtres de la classe la plus élevée dans la hiérarchie sacerdotale. Nous en reparlerons note I.

les projets de Rome. J'ignorai moi-même son caractère sacré jusqu'à mon retour dans mon pays. Ce grand patriote, qui pendant onze ans se résigna aux fonctions les plus humbles pour me sauver, résumait en lui toutes les connaissances humaines. Ce fut lui qui m'enseignait tout ce que je sais et qui développa dans mon jeune cœur l'amour sacré de la patrie et la haine du nom Romain. Il me fit voir que la protection inutile dont on me couvrait, que les flatteries et les faveurs dont j'étais l'objet n'avaient qu'un but intéressé et odieux, celui de captiver mon esprit pour s'assurer mon dévouement, afin de faire servir plus tard le fils de Celtill à l'oppression de ses frères ; car on me promettait le trône d'Arvernie comme on donna la souveraineté des Carnutes à l'infâme Tasgit, et celle des Sénonis au traître Cavarin !

De seize ans à vingt et un ans, j'accompagnai César dans toutes les guerres qu'il fit, c'est-à-dire que j'assistai à l'anéantissement de nos libertés et à la destruction de nos nations. Lors du meurtre de Dumnorix, j'avais vingt et un ans ; j'étais enfin un homme ! Je ne pus contenir mon indignation et, le jour où César m'offrit le trône d'Arvernie, je le refusai avec dédain ; je lui reprochai sa froide cruauté, le massacre de mes frères, la mort de mon père, le meurtre du héros des Gaules, son impiété et son ambition, et j'allai jusqu'à lui dire que je n'avais fait la guerre sous ses ordres que pour mieux apprendre à le combattre. Il est suprêmement intelligent ; il fit de la magnanimité devant ses centurions, mais je le connaissais bien ! et quand le soir il me fit chercher, probablement pour m'infliger le même sort qu'à Ambiorix, qui mourut pour n'avoir pas voulu l'accompagner en l'île d'Albion, c'est-à-dire pour n'avoir pas voulu faire la guerre au dieu de ses pères <sup>(1)</sup>, j'avais quitté l'armée.

Pendant les cinq années que j'avais passées près de lui, je m'étais appliqué à étudier l'art de la guerre comme le pratiquent les hommes de ta nation, car j'étais bien vite arrivé à reconnaître que le courage sans la discipline est comme un glaive sans fourreau aux mains d'un insensé. C'est une liqueur généreuse, mais tous nos désastres ne viennent que de l'ivresse

---

(1) Les îles d'Albion et d'Erin — les Îles Britanniques — étaient sacrées pour les Gaulois ; c'était là qu'étaient leurs principaux némèdes — temples.

où elle plonge nos guerriers, quand nos bardes <sup>(1)</sup> et nos eubates <sup>(2)</sup> entonnent le *chant de l'épée* <sup>(3)</sup>. L'orgueil national, le mépris de la mort <sup>(4)</sup>, le sentiment patriotique poussé jusqu'à l'exaltation chez chaque peuple, je pourrais dire chez chaque tribu, ont ouvert, plus que la vaillance romaine, les abîmes où se sont englouties nos armées. Tandis que César flatte les Germains et se les allie, tandis qu'il élève des trônes aux traitres qui doivent lui livrer leurs frères, tandis qu'il sème la dissension et provoque entre nos nations des rivalités qui arment ces peuples loyaux et simples les uns contre les autres, tandis que ses légions font des routes stratégiques, élèvent des remparts, construisent de gigantesques machines de siège et combattent sous des armures de fer, on voit dans notre pays les nations s'armer les unes contre les autres, on voit toutes les aristocraties adopter les coutumes de Rome et vanter le génie de César, en même temps que, par un instinct de réaction inévitable, les guerriers qui constituent le peuple, c'est-à-dire les armées, dédaignent toutes précautions, méprisent toutes tactiques, défient en même temps les Teutons et les Romains, les hordes sauvages d'Ariovist et les cohortes de César ; car dans leur héroïque témérité, ils ne comptent jamais leurs ennemis. Il en résulte que nos armées immenses, formidables, terribles et mugissantes comme l'océan qui bat les rives escarpées de l'Armorique, s'élancent impétueuses comme la tempête, mais elles se heurtent et se brisent contre les légions cachées sous leurs boucliers ou derrière leurs palissades, comme les flots se heurtent et se brisent contre les rochers. Là-bas, la vague impuissante frappe, rejaillit jusqu'au ciel et retombe en pluie ; il en est de même ici, mais c'est une pluie de sang que nous renvoient ces grands rejaillissements.

Deux choses nous sont essentielles pour vaincre : la discipline et l'unité, et toutes deux nous ont manqué jusqu'à ce jour. Depuis deux ans j'essaie de les donner à mon pays, car jamais le danger ne fut aussi grand qu'il l'est aujourd'hui. D'un côté, marche le colosse romain, fortifié de tous nos désas-

(1) *Bard* en gaëlique, *Bardd* en kimro-gallois, et *Barz* en kimrique-armoricain, poètes religieux qui chantaient pendant la bataille.

(2) *Eubates* ou *ovates*, prêtres ; *ovydd* en kimrique, *baïdh* en gaëlique.

(3) Chants bardiques recueillis par Mr de Lavillemarqué.

(4) Strabon.

tres antérieurs ; de l'autre, s'avancent d'innombrables troupes de Germains, ces barbares farouches à qui vos écrivains latins attribuent improprement la même origine qu'à nous (1).

Il eut ici un nouveau silence ; mais bientôt, secouant la tête comme pour chasser des pensées pénibles ou inopportunes, il poursuivit :

— Depuis deux ans je parcours les Gaules ; j'ai visité toutes les nations ; je me suis prosterné au seuil de tous les némèdes ; j'ai noué des intelligences partout, dans les sénats, dans les aristocraties, parmi le peuple et parmi les druides de tous les États. Taliésin, mon illustre aïeul, a secondé mes projets de toute l'ardeur de son patriotisme et de toute la ferveur de sa foi, car il s'agit non-seulement de recouvrer notre indépendance, mais encore de sauver nos croyances. Quel châtement ne mériterions-nous pas, si nous laissions envahir sans les défendre nos némèdes, nos dolmens (2) et nos crom-lekhs (3), renverser, souiller les autels du dieu-unique en qui résident les trois unités primitives : la Force, la Vérité, la Liberté, d'où procèdent toute vie, tout bien, toute puissance !

La jeune fille l'écoutait comme on écoute quand on aime, c'est-à-dire avec autant d'avidité que d'admiration. Quand il parla de Rome, des Germains, de César, de Celtill et des nations

---

(1) Vercingétorix avait raison de dire que les Latins se trompaient, et les différences qu'on remarque dans la constitution des individus prouvent qu'ils n'ont pas la même origine. Les Germains avaient la tête carrée, les Gaulois l'avaient longue ; les premiers ont les intestins beaucoup plus volumineux que les seconds ; le système nerveux est beaucoup plus développé chez ceux-ci que chez ceux-là ; et les siècles écoulés depuis ce temps ont permis de constater des caractères, des sentiments, un génie propres à chacune d'elles, qui empêchent de confondre les deux races. L'erreur des anciens, partagée par beaucoup d'historiens modernes qui ont copié les anciens, vient probablement de la présence de quatre tribus kimriques, restées outre-Rhin quand leurs frères, lors de leur migration d'Asie, vinrent s'établir dans les Gaules. C'étaient les *Kimris* proprement dits, que les Romains appelèrent les *Cimbres*, qui s'arrêtaient dans la Chersonèse cimbrique ; les *Boies*, frères aînés des tribus italiennes, qui habitaient le plateau des monts Sudètes (Bohême) ; les *Golhins*, à l'est des Boies, et les *Tectasoges*, frères des Tectosages de Toulouse et de ceux de Phrygie, établis dans le sud de la forêt Hercynie.

---

(2) Vouées ou grottes servant de sanctuaires et souvent de tombeaux.

(3) Lieu saint ; signifie littéralement la *courbe*, le *cercle*, symbole religieux dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.

gauloises, elle partagea ses haines, ses mépris et ses enthousiasmes ; mais quand il parla d'un dieu-unique, elle se souvint des doctrines condamnées de Pythagore <sup>(1)</sup> et de Numa Pompilius ; quand cette voix aimée articula d'une façon si formelle la profession de foi qui heurtait toutes ses croyances, elle frémit de crainte, et pour celui qui blasphémait Jupiter, et pour elle-même qui l'entendait avec terreur, mais sans indignation. Vercingétorix vit et comprit le regard qu'elle éleva vers lui : Sois fidèle à tes dieux si tu le veux, lui dit-il avec bonté, mais laisse-moi espérer que la *philosophie* <sup>(2)</sup> de ma religion l'emportera un jour sur la poésie de ton Olympe <sup>(3)</sup>.

Le jour allait paraître, ils se séparèrent, Octavia, pour se préparer à se rendre à Narbonne, Vercingétorix, pour aller rejoindre ses frères dans la forêt.

## IV

## VERCINGETORIX CHEZ APOLLONIUS

Narbonne était devenue la ville romaine par excellence des Gaules, surtout depuis qu'après ses victoires, Pompée y avait établi des colons militaires, les vétérans de la légion *Martia* ; ce qui fit nommer la cité *Narbo-Martius*. La capitale de la Province avait comme la métropole italienne son sénat, son capitole et ses arènes, et là comme à Rome, les proconsuls essayaient de faire oublier leur tyrannie et leurs exactions, en donnant fréquemment au peuple ces spectacles barbares que les Romains aimaient tant, et dont les derniers vestiges se retrouvent de nos jours dans les courses de taureaux qu'on voit encore en Espagne.

Quand Octavia traversa Narbonne, se rendant au palais de son père, elle remarqua une grande animation dans le peuple ; beaucoup de maisons étaient closes, d'autres se fermaient, et les rues étaient pleines de gens de tous âges et de toutes condi-

---

(1) Les systèmes religieux de Pythagore et de Numa avaient été empruntés par eux aux Gaulois, c'est-à-dire aux druides.

(2) Le mot *philosophie*, pris ici dans son ancienne acception, signifie *sagesse, vraie science* ; il a singulièrement changé de signification depuis ce temps.

(3) Séjour des dieux du paganisme grec et latin. Il devait être fort vaste dans l'opinion de ces peuples, car sous les empereurs, on comptait environ 40,000 dieux, déesses et demi-dieux.

tions, se rendant aux arènes. Voici à quelle occasion le ban et l'arrière-ban des Narbonnais couraient au cirque.

Pompée, qui avait pour Narbonne toute la prédilection que Marius avait éprouvée naguère pour Massalie <sup>(1)</sup>, venait de faire don à la ville de quatre lions d'Afrique et de plusieurs autres bêtes féroces. Les fauves y avaient été amenés depuis quelques jours, et Octavia, qui l'ignorait, arrivait justement pour assister au grand spectacle qu'avait ordonné le proconsul. Les combats promettaient d'être magnifiques ; aussi, Romains, sujets du droit latin et Gaulois, s'empressaient-ils dès le matin, bien que le spectacle ne dût commencer qu'à midi, parce que l'affluence des spectateurs devait être si grande que chacun craignait de ne plus trouver à se placer, s'il attendait l'heure où le proconsul et le sénat viendraient présider à cette grande solennité.

La jeune fille s'avancait pensive au milieu de tout ce mouvement, l'âme en proie à mille sentiments ; car d'une part, son amour et la grave détermination qu'elle avait prise occupaient son esprit, et d'autre part, son cœur se déchirait, en songeant à l'affection de son père et à tous les souvenirs d'enfance et d'adolescence avec lesquels elle allait rompre à jamais. Enfin, cette fête la remplissait d'inquiétudes, car elle connaissait la résolution de Vercingétorix, mais elle ignorait ses projets pour son accomplissement, et il était possible que toutes ses prévisions et les mesures qu'il pourrait prendre fussent dérangées par cet événement. Elle n'eut pas un instant l'idée de renoncer à sa promesse ; elle ne songea pas une minute à l'avenir glorieux que lui eût assuré l'alliance de César, ou simplement la fortune de son père, pour le comparer aux misères qui attendaient peut-être la compagne d'un proscrit et d'un séditieux ; car Vercingétorix ne serait que cela, s'il ne pouvait vaincre la plus formidable puissance qui fut jamais constituée. Non, elle avait promis et elle aimait ; elle ne pensait qu'à Vercingétorix et au danger qu'il allait courir.

Chez le proconsul régnait le même empressement joyeux, la même hâte que dans la ville. Chacun s'acquittait activement

---

(1) Actuellement *Marseille*. Beaucoup de gens qui écrivent, voulant faire de l'érudition, l'appellent dans le passé *Phocée*. Elle fut fondée 600 ans avant Jésus-Christ par des Phocéens — Ionie — mais ne s'appela jamais Phocée. Ses fondateurs l'appelèrent *Massalie* ; les latins, *Massilia* ; les Provençaux du moyen-âge, *Marsillo*, et les Français, *Marseille*.

des fonctions qu'il avait à remplir, pour être prêt à accompagner le maître quand il partirait.

Apollonius baisa sa fille au front, lui souhaita affectueusement la bienvenue et l'invita à l'accompagner aux arènes. Il lui fit une chaleureuse description des lions de l'Atlas, des panthères du Sahara et de la force des gladiateurs. Elle l'écouta tant qu'il voulut parler, ne sachant à quoi se résoudre, tremblant que la résolution qu'elle prendrait, quelle qu'elle fût, ne devint fatale à celui qu'elle attendait. Enfin, pressée par son père, elle finit par accepter et lui demanda congé pour aller se préparer à l'accompagner, mais en réalité pour lui cacher son trouble et reprendre possession d'elle-même.

Ses femmes achevaient sa toilette, quand elle entendit tout à coup un grand bruit d'armes et de voix dans la cour du palais. Elle bondit plutôt qu'elle ne courut à la fenêtre, et vit un centurion, surveillé par Apollonius lui-même, rangeant en bataille un assez grand nombre de légionnaires.

— Qu'est cela? demanda-t-elle anxieusement à l'une de ses femmes, car tout l'inquiétait à cette heure solennelle.

— C'est la garde du proconsul, qui va chercher le sénat, répondit l'esclave, heureuse et flattée que la fière Octavia daignât lui parler. Et ce fut probablement sous cette impression qu'elle poursuivit : Pour faire honneur au présent de Pompée, Apollonius a convoqué tout le sénat, les édiles, les tribuns, les questeurs, les procureurs, enfin tous les fonctionnaires de la cité à se rendre au palais, d'où le cortège sera conduit aux arènes par le proconsul, escorté de tous les légionnaires. Oh! ce sera très-beau!—Elle parlait encore quand les légionnaires partirent pour le sénat.

Octavia, dont la surexcitation augmentait à mesure qu'approchait le moment où elle s'attendait à voir arriver Vercingétorix, descendit auprès de son père, resté sur le perron du palais, où il causait avec l'un de ses officiers. Il accueillit la jeune fille par un sourire équivalant au compliment le plus flatteur, et jamais, en effet, compliment ne fut plus mérité; car jamais mortelle n'emprunta plus de beauté ni de majesté aux déesses que la fiancée de Vercingétorix, vêtue de sa longue tunique blanche aux agrafes de rubis, avec ses cheveux d'ébène entremêlés de perles fines et disposés en diadème sur un front d'une beauté souveraine. L'expression de naïve et profonde admiration qui se peignit sur les traits de l'officier confirma le sourire

paternel. Aussi, à ce double hommage rendu à ses charmes, Octavia ne put-elle se défendre d'éprouver un fugitif mouvement de vanité, mais ce fut en pensant à celui qu'elle aimait, qu'elle se sentit fière d'être belle. Cependant chaque minute augmentait ses angoisses.

Apollonius s'avançait et allait probablement traduire son sourire, c'est-à-dire lui exprimer son admiration, quand un bruit semblable au roulement du tonnerre l'interrompit et le fit retourner brusquement vers l'entrée de la cour, dont les portes étaient restées grand'ouvertes après la sortie des légionnaires, ce qui permettait de voir dans presque toute sa longueur la principale rue de Narbonne, qui, à cette époque comme aujourd'hui, coupait la ville de l'est à l'ouest.

D'abord, les hôtes du palais ne purent rien voir qu'un nuage de poussière remplissant la rue et accourant vers eux, comme une trombe ? Par intervalle, il en sortait des reflets fauves ou lumineux comme ceux que jettent l'or et l'acier sous un rayon de soleil. Ils devinèrent une troupe de cavaliers arrivant au galop.

Apollonius, qui ordonnait tout dans la Province et plus spécialement à Narbonne, regardait et attendait très-surpris ; l'officier n'éprouvait qu'un sentiment de curiosité banale, tandis qu'Octavia, très pâle, mais débarrassée des angoisses de l'attente, ferme et résolue au moment de l'événement, cherchait à distinguer Vercingétorix dans le nuage qui accourait.

Enfin ils purent voir un char d'argent, traîné par un quadrigé de chevaux blancs, à la crinière ondoyante, aux freins d'or, aux harnais noirs mais artistement brodés de nombreux ornements de corail, conduit par un jeune homme de haute taille et d'une beauté surprenante. Ses longs cheveux, qui n'étaient pas teints, selon la coutume gauloise, s'échappaient en boucles nombreuses de dessous un petit casque d'or, portant une chimère de même métal, en cimier, et orné de deux ailes d'aigle à la partie postérieure ; sa saie était d'étoffe précieuse tissée de laine bleue et de fil d'or ; la lourde chaîne qui révélait les chevaliers tombait sur sa poitrine..... Cependant, il n'avait aucune arme.

Derrière son char galoppaient dix cavaliers, dix géants, à la longue chevelure rouge relevée en crinière, aux lourdes armes, aux colliers d'or et aux bracelets tant aimés des Gésates arvernes.

Apollonius était brave ; il l'avait prouvé dans maints combats. Cependant, il ne put voir sans un certain trouble cette

troupe formidable faire irruption dans la cour de son palais. Il regretta le départ des légionnaires et pensa aux nombreux esclaves occupés, dans ce moment, des soins de l'intérieur.

Arrivés au bas du perron, les chevaux plièrent sur leurs jarrets et s'arrêtèrent court ; les cavaliers mirent pied à terre et le jeune homme descendit de son char.

Il monta sans hâte les douze marches du pérystyle, salua respectueusement le proconsul et lui dit : Apollonius, je suis Vercingétorix, fils de Celtill, jadis grand-brenn des Gaules et roi d'Arvernie ; j'aime ta fille.....

— Traître ! articula le proconsul en faisant un pas en arrière, non point de crainte, mais comme pour mieux exprimer son mépris.

Vercingétorix eut une sorte de spasme, tant l'effort qu'il fit pour se vaincre fut violent. Pourtant il reprit d'une voix qu'il s'efforçait de rendre calme : et je viens te demander de me la donner pour épouse.....

— Insolent ! vociféra le Romain, cherchant à son côté une épée absente, et comme éperdu de fureur, il cria à l'officier :

— Saisis-le !... tue-le !... Puis se tournant vers le palais, il appela ses affranchis, ses esclaves, tout le monde.

L'officier tira son glaive et marcha à Vercingétorix ; mais Octavia, jetant ses bras autour du cou du Gaulois, le couvrant de son corps, tourna son front vers l'officier en lui lançant, entre ses cheveux et ses perles dénoués par la vivacité de son geste, un regard de panthère blessée.

Le malheureux Romain eut une seconde d'hésitation. Elle lui fut fatale : l'un des colliers-d'or de Vercingétorix l'avait saisi dans ses bras.

— Pas de sang sur ma robe de fiancée !... murmura Octavia, près de défaillir, maintenant que le péril était passé.

Le jeune chef la pressa contre sa poitrine et répéta en gaëlique : Pas de sang !

Le Gésate ne comprit pas, ou comprit trop littéralement ; car au moment où Vercingétorix montait dans son char emportant sa fiancée, au moment où les têtes effarées de trois ou quatre esclaves se montraient à la porte du prétoire, il ne rejeta qu'un cadavre aux pieds du proconsul. Puis il descendit lentement les marches du perron, en s'appuyant sur son gai ; il remonta à cheval et rejoignit ses compagnons, qui passaient alors le seuil de la cour derrière le char de Vercingétorix, laissant Apollo-

nus partagé entre la colère et la stupeur. Quand il songea à s'élançer à la poursuite des ravisseurs, poursuite inutile et insensée, les Gaulois étaient déjà dans la rue, qu'ils descendirent à fond de train.

Ils traversèrent la ville presque déserte sans être inquiétés, et prirent la route qui menait à la forêt. Vercingétorix conduisait ses coursiers, avec l'habileté d'un guerrier accoutumé à diriger la course folle des taureaux indomptés des chars de guerre ; Octavia, fort pâle, mais toujours forte et résolue, se tenait debout appuyée à son épaule, jetant de temps à autre un regard en arrière, pour voir s'ils étaient poursuivis. A quelque distance derrière eux galoppaient les Gœsates, causant et riant avec éclat de quelques lazzis ou de l'une de ces réparties spirituelles si communes à leur nation, que l'orsqu'elles se présentent aujourd'hui dans la conversation, le *trait* s'appelle de *sel gaulois*, par opposition au *sel attique* quelquefois plus fin mais jamais plus joyeux.

Tout à coup Octavia eut un geste effrayé et parla vivement à Vercingétorix. Un collier-d'or le vit, ou ce fut par hasard qu'il tourna la tête et aperçut une troupe de quatre ou cinq cents légionnaires, lancés à toute bride sur leurs traces. Il prévient ses compagnons et les dix Gaulois s'arrêtèrent et firent face aux Romains. Il fallut deux injonctions sévères de leur chef, pour les obliger à reprendre leur route et à ne pas charger l'armée qui les poursuivait.

Quelques instants plus tard, ils entraient sous bois, et les légionnaires étaient encore loin derrière eux.

Maintenant, dit Vercingétorix à sa belle fiancée, en lui montrant le feuillage sombre des grands chênes à travers lequel des rayons de soleil passaient çà et là, étincelants comme des flèches d'or, maintenant nous sommes sauvés; un Gaulois sous les chênes est introuvable ou invincible.

—A continuer.

---

## CAS DE THEOLOGIE MORALE

### ARGENT PRÊTÉ A UN USURIER

---

Sachant que la *Revue de Montréal* donne à la théologie dogmatique ou morale une place relativement large, et que nous ne demandons pas mieux que de faire plaisir à nos abonnés, l'un d'eux nous fait l'honneur de nous écrire, pour nous prier de répondre à la question qu'on va lire, présentée sous la forme pittoresque d'un cas de conscience.

La voici, absolument telle que nous l'avons reçue :

“Un homme — que j'appelle Pierre — a de l'argent, qu'il prête volontiers, mais à un taux raisonnable, qui n'est pas l'usure. Comme les emprunteurs ne manquent jamais, il trouve tous les jours, sans le moindre embarras, à placer ses capitaux disponibles.

Parmi les clients qui se présentent un jour à lui, pour avoir de l'argent, il en est un — Paul — qui exerce le détestable métier d'usurier. Pierre le connaît. Il sait que Paul ne vient à lui qu'avec la pensée d'étendre ses opérations, c'est-à-dire de prêter à son tour l'argent qu'il recevra, mais à un taux usuraire. Nul doute là-dessus. Il est sûr que Paul ne sortira avec ce nouveau capital que pour le transmettre à un malheureux, qu'il trouvera facilement ou qu'il a peut-être même déjà sous la main, dont il exigera plus que l'intérêt permis.

Je demande si Pierre, dans les conditions où il se trouve, libre, sans rien perdre, de faire avec d'autres des arrangements tout aussi favorables qu'avec Paul, peut cependant prêter à ce dernier.

Pèche-t-il en cela contre la justice ?

S'il ne pèche pas contre la justice, pèche-t-il au moins contre la charité ? ”

Voilà.

Notre honorable correspondant a déjà, sans doute, résolu cette question beaucoup mieux que nous ne saurions le faire nous-même. Sa lettre nous arrive tard. Il nous manque et du temps et de l'espace pour y répondre aussi amplement que nous le voudrions.

Sa question n'est pas précisément difficile ; cependant, outre

qu'elle a divisé certains auteurs et qu'elle est assez mal exposée dans plusieurs manuels — les bons manuels sont excessivement rares et ne suffisent presque jamais — il est certain qu'elle se rattache à l'un des points les plus délicats de la théologie morale, la coopération.

Quoi qu'il en soit, nous remercions notre savant ami de sa confiance ; il nous fournit un de ces sujets qui ne manquent pas d'intérêt, du moins dans leur développement, et difficiles à trouver quelquefois, précisément parce qu'on les cherche.

Nous lui soumettons notre humble réponse, que voici :

1<sup>o</sup> Pierre ne pêche pas contre la justice.

Nous parlons ici non pas de la vertu de justice *in generali*, mais de la justice *in particulari*, suivant l'expression que saint Liguori emploie ; d'une justice qui touche au droit particulier de quelqu'un, *peculiare ius alterius*, droit qu'on ne saurait léser sans être tenu, de quelque manière, à restitution.

La question de savoir si Pierre blesse la vertu de justice *in generali*, sans léser pourtant le droit particulier de personne et sans contracter l'obligation de restituer, pourra revenir plus tard

Pierre ne saurait commettre d'injustice, dans les sens que nous donnons ici à ce mot, qu'envers deux personnes : Paul, qui emprunte immédiatement de lui, ou le malheureux client auquel Paul va transmettre, mais à usure, l'argent qu'il recevra.

Cela est évident.

Or, il ne commet pas d'injustice envers Paul, puisqu'il ne lui prête qu'à un taux raisonnable ou, du moins, supposé tel dans le cas même.

Il est vrai qu'en lui fournissant ce capital, il donne à Paul le moyen de commettre un acte mauvais. Tout acte mauvais est préjudiciable à son auteur. Pierre coopère donc, sans raison apparente, au mal que Paul se fait à lui-même.

Admettons-le, pour le moment.

Cependant, l'acte de Paul, si préjudiciable qu'il soit à son auteur, ne constitue pas après tout, relativement à lui, un péché d'injustice, puisque nul ne peut avoir une volonté contraire à elle-même. Paul veut déjà prêter à usure ; et quand même il ne le voudrait pas, Pierre, en lui fournissant le moyen de le faire, ne lui enlève rien, ni de sa liberté, ni de ses biens.

En deux mois, Paul ne pouvant pas pécher contre la justice envers lui-même, il est bien clair que Pierre, en coopérant à son acte, quelque criminel qu'on le suppose, ne saurait, lui non plus, pécher contre la justice envers lui ; car la coopération revêt essentiellement la nature de l'acte auquel elle est offerte.

Donc Pierre ne pèche pas contre la justice envers Paul.

Maintenant pêche-t-il contre la justice relativement au client de Paul, que nous appellerons désormais, pour plus de clarté, Titius ?

C'est ici que se concentre toute la difficulté de cette première partie de la thèse.

Notre ami ne voulait, sans doute, appeler notre attention que sur ce point. Et si nous sommes bien informé, c'est aussi à cette phase de la question qu'il s'est produit entre lui et quelques-uns de ses amis, comme entre les auteurs, une certaine divergence d'opinion.

Au premier abord, Pierre semble coupable d'injustice envers Titius. C'est lui, en effet, qui fournit à Paul le moyen de prêter à usure, c'est-à-dire de faire à Titius une injustice. Sans lui, Paul n'ayant pas de nouveau capital disponible, n'aurait pas lieu d'exiger de Titius un taux usuraire, ni de le recevoir plus tard. Si Titius est contraint de payer plus qu'il ne devrait, Pierre en est la cause efficace. Il donne à Paul, en lui mettant ce capital entre les mains, l'occasion de commettre une injustice de plus, et envers Titius. Il est comme un homme qui fournit l'arme dont le meurtrier a besoin, la fausse clef sans laquelle un voleur ne pourrait exécuter ses injustes projets. Or, cet homme, tous les théologiens s'accordent à le dire, pèche contre la justice envers la victime, tout aussi bien que le meurtrier et le voleur.

Cependant, nous disons que Pierre ne commet pas d'injustice envers Titius, pas plus qu'il n'en a commis envers Paul.

Pour démontrer la vérité de cette réponse, disons d'abord que Pierre ne commet pas un acte immédiatement injuste, puisque ce n'est pas lui qui prête à Titius ou qui exige de lui un taux usuraire.

Paul, lui, pèche, nul doute, contre la justice envers Titius. Mais c'est lui seul qui fait immédiatement avec ce malheureux client le pacte usuraire.

Pierre ne peut y concourir que médiatement. Il n'y paraîtra qu'à un seul titre, celui de coopérateur.

Mais il est un principe certain qu'il ne faut pas oublier : c'est qu'il n'en est pas de la coopération à l'acte usuraire comme de la coopération à un acte injuste en général.

La première a sa loi ; la seconde a la sienne.

Or, la loi qui nous semble prévaloir, quand il s'agit de la coopération à l'acte usuraire, est celle-ci :

On pèche contre la justice et on est obligé à restitution, si on offre à l'usurier une coopération telle que l'emprunteur y soit sérieusement opposé ; mais on ne pèche pas contre la justice et on n'est pas tenu à restitution, dès que l'emprunteur n'est pas opposé à la coopération que l'on prête au même acte, qu'il la veut ou qu'il y consent.

Cette loi est formulée par de Lugo.

Elle est bien fondée en raison.

Cela est clair, en effet : on ne peut coopérer injustement envers Titius à l'acte de l'usurier, qu'en autant que cette coopération lui déplaît ; et elle ne peut lui déplaire que si elle est offerte contrairement à sa volonté raisonnable : *scienti et volenti non fit iniuria*.

Quoi que l'on fasse, on ne pèchera donc contre la justice envers Titius que si la coopération offerte à l'usurier lui déplaît — à Titius — de quelque manière.

L'usurier, lui, pèche contre la justice, c'est évident.

Il plaît à l'emprunteur, ou agit conformément à la volonté de celui-ci en lui prêtant, cela est vrai, mais non pas en tant qu'il lui prête à usure et qu'il exige ou qu'il reçoit au-delà du taux légitime. A ce dernier point de vue, il déplaît, et à bon droit, à l'emprunteur, qui ne souffre que malgré lui, contrairement à sa volonté, au moins *secundum quid*, que le prêteur en agisse ainsi à son égard.

Mais il n'en est pas toujours de même du coopérateur.

Souvent la coopération qu'il offre à l'acte usuraire, loin de froisser la volonté de l'emprunteur, lui plaît au contraire. Il la veut, il la désire, comme un moyen nécessaire ou utile à la fin qu'il cherche avant tout, emprunter.

Appliquons ce principe au cas qui nous occupe.

Pierre consent à fournir à Paul un certain montant qui permet à ce dernier de prêter à Titius, avec pacte usuraire.

Sans doute, si Pierre conseillait à Paul de ne prêter à Titius

qu'à usure, ou le confirmait dans l'intention qu'il a déjà d'en agir ainsi, il pècherait contre la justice envers Titius. Pourquoi? Parce que Titius est raisonnablement opposé à ce que l'on donne à Paul un pareil conseil. Il veut emprunter de ce dernier; cependant, tout en voulant emprunter, il ne veut pas que ce soit à usure, ou du moins il ne le veut que s'il ne peut en être autrement. Par conséquent, il est également opposé à ce que l'on conseille à Paul de ne lui prêter que de cette façon.

Mais Pierre n'a rien fait de tel. Il s'est contenté de fournir à Paul un capital qui lui permet de prêter à Titius.

Titius y est-il opposé? Non. Au contraire, puisqu'il veut réellement emprunter, et que voulant emprunter, il ne peut être opposé aux moyens nécessaires ou utiles pour y arriver.

Donc, en fournissant ce capital à Paul, Pierre ne commet aucune injustice envers Titius.

Il n'en a pas commis, non plus, envers Paul lui-même.

Donc, il n'en a pas commis du tout envers personne.

Cette doctrine est très bien exposée par de Lugo <sup>(1)</sup>.

Saint Liguori <sup>(2)</sup>, après avoir cité, relativement à cette question, l'opinion contraire de quelques auteurs, se range du côté du grand théologien, contre ces derniers, en disant: "*Secd Lugo eod. n. 216. rectè excipit ob eandem rationem, nisi præstet pecuniam in gratiam mutuatarii. Vel nisi, addendum dico, non posset ipse pecuniam tradens eam negare sine damno superioris ordinis, quàm esset mutuatarii damnum, iuxta dicta n. 571 v. Secunda.*

Remarquons, comme on peut le voir facilement, que ce n'est pas au numéro 216 mais au numéro 215, que de Lugo répond *ex professo* à la question présente. Au numéro 216, il ne s'agit pas de celui qui fournit de l'argent à l'usurier, mais bien de quelqu'un qui lui conseille de prêter à usure, et encore, cet endroit n'est-il consacré qu'à la réfutation d'une objection faite contre un point de la théorie générale que le grand théologien expose plus haut. Enfin on ne trouve point, même au numéro 216, cette expression *nisi præstet pecuniam in gratiam mutuatarii*.

Au numéro 215, où de Lugo formule sa réponse relativement au cas qui nous occupe, il ne fait point de concession ni de

(1) De iustitia et iure, disp. XXV, sect. XI. num. 215.

(2) Lib. IV. tract. V. de septimo præcepto, cap. III. d. contractibus. dub. VII. 784.

réserve, comme saint Liguori paraît l'insinuer dans les lignes citées plus haut. Il ne dit point qu'en fournissant à l'usurier de l'argent qui lui permet de prêter à usure, on pèche contre la justice et qu'on est tenu de restituer, à moins qu'on ne l'ait fourni en faveur de l'emprunteur — Titius, dans notre cas. Non. Il ne fait de distinction que relativement à celui qui conseille à l'usurier de prêter à usure. Mais à l'égard de celui qui fournit purement et simplement à l'usurier l'argent qu'il prètera ensuite à usure, de Lugo parle d'une manière absolue, sans aucune distinction. Il suppose, en thèse générale, que fournir ainsi de l'argent à un usurier n'a rien qui déplaît à l'emprunteur. Voici ses propres paroles : “ *Quod des enim usurario pecunias quas mutuare possit, non displicet, sed placet mutuuario, cum optet mutuum, et per consequens velit media necessaria et utilia ad mutuandum; impossibile enim est velle finem et esse invitum circa media necessaria ad finem : non ergo infers ei iniuriam dando usurario pecuniam ut possit mutuare.* ”

Du reste, le soin que le saint docteur prend lui-même de distinguer entre celui qui conseille de prêter à usure et celui qui fournit simplement de l'argent à l'usurier, de même que les deux raisons qu'il donne, prouvent assez qu'il ne regarde pas, dans notre cas, Pierre comme coupable d'injustice envers Titius, et qu'au fond il s'accorde parfaitement, sur ce point, avec de Lugo. En effet, Pierre agit assez *in gratiam mutuarii* par là même que le prêt fait à Paul, loin de déplaire à Titius, lui fournit à lui-même le moyen d'emprunter.

Molina, que l'on cite quelquefois comme soutenant une opinion contraire à celle que nous venons d'émettre, nous paraît néanmoins parfaitement d'accord avec de Lugo, relativement à notre question particulière. En effet, parlant de celui qui met en dépôt de l'argent chez un usurier, non pas avec l'intention que celui-ci l'emploie en des opérations usuraires, mais simplement avec la pensée qu'il s'en servira en effet de cette façon, il le déclare exempt de tout péché, dans certains cas, et toujours exempt du péché particulier d'injustice. Pourquoi ? Parce que tout en prévoyant la conduite que tiendra le dépositaire et le tort qu'il va faire au prochain, son intention n'est pas qu'il en agisse véritablement ainsi.

Eh bien ! Molina juge absolument de la même façon l'homme qui, au lieu de confier un dépôt à l'usurier, lui prête ou lui procure par un contrat quelconque, juste d'ailleurs, l'argent

dont il sait qu'il abusera, pourvu que cet homme ne le fasse pas, lui non plus, avec l'intention que l'usurier prête ensuite cet argent à usure.

Or, tel est bien le cas de Pierre. Pierre a prêté, en effet, à Paul, et rien n'indique chez lui l'intention mauvaise sans laquelle, d'après Molina lui-même, on ne saurait le taxer d'injustice (1).

Et quand il aurait cette intention — que les termes de la question semblent clairement exclure — nous dirions encore, avec de Lugo, que cette intention, quelle qu'elle soit, ne fait pas que l'acte même de Pierre devienne contraire à la volonté de Titius, par conséquent injuste à son égard. Tout au plus faudrait-il admettre, dans cette hypothèse, que l'intention de Pierre est une injustice *affective*, mais non pas une injustice *effective*, et que, par conséquent, elle n'obligerait pas à restitution, puisqu'elle ne serait pas une injustice *re ipsa*, comme s'exprime de Lugo, mais tout au plus *in affectu*.

Supposons maintenant, pour donner à notre réponse plus d'ampleur et de clarté, que Pierre, au lieu de consentir simplement à prêter de l'argent à Paul, soit allé plus loin et lui ait conseillé de prêter à usure celui qu'il a.

Pierre alors sera-t-il coupable d'injustice envers Titius ?

Nous distinguerons en disant : oui, si le conseil est tel que Titius y soit gravement opposé ; non, dans le cas contraire.

Or, Titius est opposé à ce que Pierre donne à Paul le conseil de ne prêter qu'à usure ; il est opposé à ce que Pierre le confirme dans le dessein qu'il peut déjà en avoir ; il est opposé à ce que Pierre, pouvant également persuader à Paul le prêt gratuit, ou le prêt à simple intérêt, ou le prêt à usure, lui conseille néanmoins le dernier.

Il y aura donc, dans ces cas et autres semblables, de la part de Pierre, péché d'injustice envers Titius. Nous en avons vu la raison plus haut.

Mais que Pierre conseille à Paul de prêter à Titius même à usure, quand ce conseil est nécessaire ou utile pour que Paul, bien déterminé du reste à ne pas prêter autrement, consente à prêter en effet, ce conseil n'a plus rien d'opposé à la volonté de Titius, qui tient d'abord à emprunter. Au contraire, c'est lui être

(1) En lisant attentivement dans Molina les articles 2, 3 et 4 de *contractibus*, tract. II, disp. 331, on verra cette distinction qu'il fait entre ceux qui donnent de l'argent à des usuriers *ut eis usuras exerçant*, et celui qui procure simplement *mutuo aut quocunque alio iusto contractu eandem pecuniam eidem usurario, non intendendo quod ea ratione usuras exercent*.

agréable, en ce cas, que d'induire Paul à lui prêter même à usure. Le conseil n'a plus ici pour effet d'empêcher un prêt gratuit ou non usuraire.

Mais, dira-t-on, Pierre est cause efficace que Titius paye un taux usuraire, et partant, cause efficace du tort qu'il éprouve. Soit ; mais cela ne suffit pas pour le rendre coupable d'injustice ou l'obliger à restitution, parce que Titius n'est pas opposé à son acte. Il est vrai que Titius veut en premier lieu le prêt gratuit, ou disons plutôt le prêt à intérêt, mais il veut en deuxième lieu le prêt à usure, supposé qu'il ne puisse obtenir le premier ; et dans cette supposition, il veut les moyens qui lui sont nécessaires ou utiles pour réussir à emprunter de cette manière.

On dira encore, peut-être, qu'en supposant même que Paul ne veuille prêter qu'à usure, cela n'empêche pas que Titius ne soit opposé à payer un taux usuraire ; autrement, il ne subirait aucune injustice de la part de Paul. Donc, même dans la supposition faite plus haut, celui qui conseille à Paul de prêter à usure est coupable d'injustice comme lui.

Mais qui ne voit la différence énorme qui existe entre l'usurier et le conseiller, relativement à Titius ?

L'usurier pourrait prêter sans pacte usuraire ; tandis qu'il n'est pas au pouvoir du conseiller qu'il y ait prêt sans ce même pacte. L'usurier exige et reçoit le taux usuraire contre la volonté de l'emprunteur ; le conseiller n'exige ni ne reçoit rien de tel. Il n'a donc pas agi dans le passé, et n'agit pas présentement contre la volonté de Titius. Il n'a rien fait que Titius n'eût fait lui-même pour obtenir l'emprunt.

Donc Pierre n'a pas péché contre la justice envers Titius.

Saint Liguori ne considère pas cette question d'une manière aussi large ou d'un point de vue aussi élevé que de Lugo. Il n'admet pas comme juste la raison que donnent certains théologiens qui, ne distinguant point entre conseil et conseil, exemptent d'une manière absolue Pierre d'injustice envers Titius. Il n'admet pas que Pierre ne soit pas cause efficace du tort subi par l'emprunteur, sous prétexte que ce dernier peut ensuite refuser de payer au-delà de l'intérêt légitime. En cela, le saint docteur a raison, sans doute. Cependant, cette réserve ne l'empêche pas de s'accorder avec de Lugo, puisqu'il ajoute : "*Commune autem est quod non peccat, nec ad restitutionem tenetur qui in gratiam mutuatarii illa faceret* — il s'agit du conseiller — *et ideo ex alia ratione prima sententia* — celle que nous avons exposée nous-

même — *est satis probabilis, quia rationabiliter in illis mutuarius præsumitur consentiens, ut ait Lugo l. c.*"

On use contre cette théorie de certaines comparaisons bien connues.

Mais il faut toujours se défier des comparaisons, comme des citations. Il en est une foule de fausses, à côté d'un très petit nombre de vraies.

On dit : Si, prévoyant que Paul veut tuer Titius, vous lui fournissez néanmoins une épée, vous péchez contre la justice.

Il en est de même si vous lui rendez la sienne propre.

Si un voleur se dispose à commettre un vol et que vous lui fournissiez un instrument, par exemple une fausse clef, dont il a besoin pour exécuter son intention mauvaise, vous coopérez injustement à ce vol.

Donc, à *pari*, ajoutez-on, vous péchez contre la justice, si vous fournissez de l'argent à l'usurier ou en déposez chez lui, sachant bien qu'il veut et qu'il va en effet le prêter à usure.

La parité que l'on veut établir ici n'existe pas.

Il y a entre ces deux séries d'actions une différence capitale. Dans tous les exemples que l'on donne ainsi, celui qui subit l'injustice est opposé, et très raisonnablement opposé, à ce que vous donniez cette épée au meurtrier, ou lui rendiez la sienne, à ce que vous fournissiez au voleur cet instrument ou cette fausse clef. Il a droit de l'empêcher et l'empêcherait s'il le pouvait.

Mais dans le cas de l'emprunteur, c'est différent. L'emprunteur n'est pas opposé à ce que vous prêtiez à Paul cet argent ou à ce que vous le déposiez chez lui. Bien loin de l'empêcher, quand même il le pourrait, il est heureux que Pierre le fasse ; car, voulant emprunter, il veut tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin.

Sans doute, encore une fois, Titius veut d'abord le prêt gratuit ou simplement à intérêt ; mais, en second lieu, il veut le prêt à usure, dans l'hypothèse que ce prêt ne doive pas être fait autrement.

Or, ce n'est pas l'acte de Pierre qui empêche qu'on ne lui prête gratuitement ou simplement à intérêt.

Donc, de ce que les personnes mentionnées plus haut pèchent contre la justice envers Titius, il ne s'ensuit pas qu'il en soit ainsi de Pierre, quand il prête à Paul ou lui conseille, dans les conditions particulières que nous avons indiquées, de prêter à Titius, même à usure.

—A continuer.

L'ABBÉ T. A. CHANDONNET.

# LA REVUE CANADIENNE

ET LE

## HARPER'S MAGAZINE

---

Nos confrères de la *Revue Canadienne* ont inséré, au milieu de leur cahier de juin dernier, un feuillet spécial pour annoncer le *Harper's Magazine, Monthly, Weekly et Bazar*.

Nous le regrettons.

Ces divers journaux sont présentés aux lecteurs de la *Revue Canadienne* sous l'enseigne solennelle et très menteuse de "la meilleure sans contredit de toutes les publications de l'univers."

Il y a accompagnement d'éloges pompeux virés du *Brooklyn Eagle* et du *Chicago Journal*.

Or, le *Harper's Magazine, Monthly, Weekly et Bazar* sont bien, sans contredit, au point de vue moral, les plus mauvaises publications illustrées de l'Amérique et de l'Europe, ou plutôt de l'univers.

Pour ne pas remonter plus haut, dans une des livraisons de ce même mois de juin, le *Weekly*, au sujet de la nomination de J. J. Couch au poste de grand-maître des franc-maçons, disait : "The HONORABLE and responsible position of most worshipful grand-master of masons in the state of New-York."

On y voyait aussi des gravures moins que décentes.

Dans une autre livraison, le même journal représente sous une forme grotesque, avec une très large tiare, capable de contenir toute sa personne, Notre Saint-Père le Pape, Pie IX, tombé à la renverse et tendant vers le maréchal MacMahon ses deux mains suppliantes, pendant que celui-ci, après son coup d'état, essaie ridiculement d'affermir sur sa tête en miniature un casque fait tout au moins pour un Napoléon ou un Charlemagne.

Tout cela, sans compter mille autres choses pires encore, qu'il

serait inutile ou impossible de mentionner, nous paraît très peu conforme aux sentiments qui animent les propriétaires et les directeurs de la *Revue Canadienne*, et pas du tout digne des honneurs de la réclame.

Nous croyons donc à une inadvertance, quoique ces malheureuses publications aient acquis depuis longtemps une réputation américaine, qui n'a pu échapper que difficilement, même à un solliciteur d'annonces.

Quoi qu'il en soit, comme cette inadvertance pourrait induire plusieurs personnes en erreur, et qu'elle est susceptible de conséquences dont nos confrères seraient fâchés d'être, même involontairement, la cause, nous nous permettons de la leur signaler.

---